

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016

	Page
1. Appel.....	282
2. Approbation de l'ordre du jour.....	282
3. Approbation du PV du 3 mars 2016.....	282
4. Approbation du PV du 14 avril 2016.....	283
5. Démissions.....	283
6. Communications de la Présidente.....	284
7. Communications de la Municipalité.....	285
8. Préavis n° PR16.09PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 375'000.- pour la création de 2 classes nouvelles au Collège de la Place d'Armes en lieu et place de l'appartement de fonction existant. Rapporteur : M. Olivier DI PRINZIO.....	285
9. Préavis n° PR16.14PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2015. Rapporteur : M. Daniel COCHAND, Président de la Commission de gestion.....	286
10. Préavis n° PR16.10PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2015 d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. Sylvain PITTET, Président de la Commission des finances.....	297
11. Préavis n° PR16.15PR concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2016-2021. Rapporteur : M. Bart WIND.....	299
12. Préavis n° PR16.13PR concernant la 1 ^{ère} série de complément au budget 2016. Rapporteur : M. Sylvain PITTET, Président de la Commission des finances.....	306
13. Préavis n° PR16.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 1'980'000.- pour la réalisation de la 3 ^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires. Rapporteur de majorité : Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI Rapporteuse de minorité : Mme Pierrette ROULET-GRIN.....	308
14. Propositions individuelles et interpellations.....	323
14.1 Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour une valorisation des parcelles communales occupées par le parking du Midi.).....	323
14.2 Une Question de M. le Conseiller Julien MING (ARAS – JUNOVA.).....	326
14.3 Une Intervention de Mme la Conseillère Hélène GRAND (Fin du mandat du groupe S+E au sein du Conseil.).....	329

14.4	Une Question de M. le Conseiller Boris RICHARD (Avancement du projet de réaménagement de la salle des Débats.)	330
14.5	Une Motion de MM. les Conseillers Cédric PILLONEL et Giancarlo VALCESCHINI (Reprendre le contrôle de la police de proximité.)	331
	Remerciements de la Présidente à tous les membres qui quittent le Conseil communal.....	337
	Discours de Mme la Présidente Catherine CARP	338
	Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD et remerciements aux Municipales sortantes	339
	Discours de Mme la Municipale Marianne SAVARY	341
	Discours de Mme la Municipale Nathalie SAUGY	341

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 23 juin 2016

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre dernière séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la législature.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Elisabeth DESCAMPS, Catherine GRIN, Carmen TANNER, Nicolas BURNAND, Raphaël FRANZI, Laurent GILLIARD, Christian GIROUD, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULSI, Jacques LEVAILLANT, Yann MAMIN, Marc NICODET, Brian OOSTERHOFF, Alfons REITER, Yves VUAGNIAUX et Alain WILLOMMET.

Membres absents :

M. le Conseiller : Arif KRYEZI

Membres présents	80
Membres excusés	17
Membres absents	1
Effectif actuel	98

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 3 MARS 2016**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 3 mars 2016** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**4. APPROBATION DU PV
DU 14 AVRIL 2016**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 14 avril 2016** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

5. DÉMISSIONS

En date du 31 mai dernier, nous avons reçu le courriel suivant :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec regret que je vous transmets ma démission du Conseil communal. En effet, ayant déménagé à Montagny, je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique.

Je tiens à remercier tous mes confrères conseillers pour les intéressantes discussions sur l'avenir de notre ville. Je remercie mes collègues lors des différentes réunions concernant des préavis, et je souhaite le meilleur pour les futurs Conseillers, pour relever l'important défi des investissements futurs. Je remercie également tous les électeurs qui m'ont fait confiance.

Yverdon possède un grand potentiel de développement en termes de qualité de vie, d'urbanisme ambitieux, de culture et d'essor industriel, sans oublier développement touristique et bien sûr le sport.

Je quitte ce Conseil en ayant l'intime conviction qu'il saura appuyer la transformation de notre ville en pôle régional culturel et économique et donner à la ville l'envergure et la reconnaissance qu'elle mérite.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Harry THONNEY.

M. Harry THONNEY a accédé à ce Conseil au début de cette législature 2011-2016, pour le parti Libéral-radical. Il a été membre du Bureau du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014. Nous prenons acte de sa démission au 31 mars dernier, date à laquelle il y a quitté la commune et était de facto réputé démissionnaire.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Harry THONNEY pour son engagement au sein de notre Conseil, de ses commissions et de son Bureau. Je lui souhaite bien du plaisir dans sa nouvelle commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 16 juin 2016, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Chers Collègues, mes amis les Verts,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil, consécutif à mon déménagement en août à Valeyres-sous-Montagny.

J'ai beaucoup appris sur la politique en tant que membre du bureau et en siégeant parmi vous. Mais j'ai découvert, en côtoyant des personnes qui, malgré leurs points de vue, parfois diamétralement opposés, que nous avons tous un point en commun, l'altruisme.

Je vous remercie pour ce soucis désintéressé du bien-être des Yverdonnois et vous dit au revoir, je ne vais pas bien loin, car on est bien par ici.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Elisabeth DESCAMPS.

Mme Elisabeth DESCAMPS a accédé à ce Conseil au début de cette législature 2011-2016, pour Les Verts. Elle a été membre du Bureau du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014 et également observatrice pour son parti en 2011/2012 et 2015/2016. Nous prenons acte de sa démission pour le 30 juin 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Elisabeth DESCAMPS pour son engagement au sein de notre Conseil, de ses commissions et de son Bureau. Je lui souhaite également bien du plaisir dans sa nouvelle commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 17 juin 2016, j'ai reçu le courrier suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réélu au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains comme Conseiller communal du groupe UDC, je vous informe par la présente, de ma renonciation à mon poste de Conseil communal, pour la nouvelle législature 2016-2021.

Ma démission est motivée par la raison suivante : désaccord avec les opinions de la direction du groupe UDC Yverdon.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission à compter de la réception de cette lettre.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Nicola SCHIRINZI.

M. Nicola SCHIRINZI a également accédé à ce Conseil au début de cette législature 2011-2016, pour le parti UDC. Il a été membre puis suppléant de la COFI, suppléant de la Commission de gestion et suppléant de la Commission des pétitions de 2011 à ce jour. Nous prenons acte de sa démission au 17 juin 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Nicola SCHIRINZI pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui souhaite le meilleur pour le futur.

**6. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**
Courriel du PS

En date du 14 juin dernier, nous avons reçu un courriel du parti socialiste nous annonçant que Mme Natacha RIBAUD EDDAHBI, a repris la présidence de son parti à partir du 24 juin et que le nouveau chef de groupe depuis le 1^{er} juillet sera M. Boris RICHARD qui assumera également la vice-présidence de son parti.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Question de M. le Conseiller Julien MING
- Une Intervention de Mme la Conseillère Hélène GRAND
- Une Question de M. le Conseiller Boris RICHARD
- Une motion de MM. les Conseillers Cédric PILLONEL et Giancarlo VALCESCHINI

7. **COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

8. **PRÉAVIS
N° PR16.09PR**

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 375'000.- POUR LA CRÉATION DE 2 CLASSES NOUVELLES AU COLLÈGE DE LA PLACE D'ARMES EN LIEU ET PLACE DE L'APPARTEMENT DE FONCTION EXISTANT.

RAPPORTEUR : M. OLIVIER DI PRINZIO

Composition de la commission

MM. les Conseillers Guy ANGÉLOZ, Olivier DI PRINZIO, Nicolas DURUSSEL, Didier FORESTIER, Yann MAMIN, Walter MÜLLER, Boris RICHARD et Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Olivier DI PRINZIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

En lisant le préavis, en page 3, on peut constater que le début des travaux a été planifié pour le mois de mai.

Evidemment que, comme deux Conseils communaux ont été annulé au mois de mai, puis au début du mois de juin, notre Conseil n'a pas encore pu prendre la décision de débiter les travaux. Il y aura donc, à priori, un report des travaux de un à deux mois.

Est-ce que ce problème a déjà été évoqué dans les services concernés pour voir comment organiser la suite des événements ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Naturellement, il ne m'a pas échappé que deux mois s'étaient écoulés sans que vous puissiez approuver, je l'espère à l'unanimité aussi, ce rapport. Bien sûr que nous sommes conscients qu'en raison des deux Conseils communaux qui ont été supprimés, il y aura du retard. Bien sûr que nous nous sommes organisés et nous allons faire de notre mieux. Nous allons du reste essayer de les terminer dans le délai imparti et nous ferons de notre mieux.

Et si nous ne pouvons pas tout faire, et bien, ce sera fait ultérieurement. Par exemple, les finitions seront faites aux prochaines vacances. Mais pour l'instant, il est toujours question de faire les travaux dans les délais qui nous sont donnés, malheureusement maintenant assez courts. Mais on va faire tout notre possible.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.09PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires au changement d'affectation de l'appartement de fonction existant pour créer deux classes normales et un WC pour les personnes handicapées ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 375'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 3316 création 2 salles de classe collège Place d'Armes et amortie en 10 ans au plus.

9. PRÉAVIS
N° PR16.14PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2015.

RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Daniel COCHAND donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

L'an passé j'avais eu une difficile entrée en matière, aveuglé que je l'avais été par les projecteurs de nos cameramen. Ce n'est pas le cas ce soir et je vais m'efforcer d'être, sinon lumineux mais au moins clair.

La Commission de gestion a conduit son mandat comme les autres années, avec toujours un intérêt pour tout ce qui touche à l'intercommunalité. S'exprimant par observations et vœux elle pointe certains problèmes ce qui ne doit pas occulter tout ce qui fonctionne bien et permet de bien vivre à Yverdon-les-Bains. Ce n'est pas parce qu'un service se retrouve un peu sur la sellette que nos fonctionnaires et employés doivent se sentir attaqués. Les erreurs sont faites pour être corrigées.

Le rapport de gestion de la Municipalité est un très gros morceau qui témoigne de l'activité de centaines de personnes. Le rapport de la Commission de gestion confirme cette activité et lui apporte un regard critique qui n'a pas l'ambition d'être exhaustif. La commission s'exprime au travers d'observations et de vœux et elle confirme son rôle de contrôle en tentant d'assurer un suivi des effets de ses observations. Portant son regard sur le passé, la Commission de gestion peut cependant se révéler comme un lanceur d'alertes comme elle l'avait fait dans le vœu 8.1 au sujet du flou du projet Théâtre Benno Besson, la Grange, et ceci avant que les travaux aient

débuté.

Le gros souci de la COGE se situe dans tout ce qui touche à l'intercommunalité. En effet, ces entités, que ce soient des associations intercommunales ou des sociétés anonymes, fonctionnent diversement. Certaines sociétés anonymes sont d'ailleurs plus transparentes que des associations intercommunales. Toutes cependant ont conscience que la transparence et la communication sont essentielles mais elles y réussissent diversement.

Gardez donc en toile de fond mes premiers propos que je vous ai adressés et que reprendront peut être certains de mes collègues par la suite. Nous allons donc présenter et défendre les raisons pour lesquelles nous avons refusé certaines réponses de la Municipalité et c'est pourquoi, mais on m'expliquera sur la procédure, comment je dois le faire, les conclusions de la Commission de gestion demande ceci : la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, prend acte des réponses de la Municipalité mais y apporte un amendement, c'est l'article 1 :

Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'exception des réponses aux observations : 1.2 (observation maintenue en 2015) - 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 1.3 - 2.2 - 6.1 - 8.1 - 9.2 - 9.5.

Pour les autres articles, c'est inchangé.

Je rends la parole à Madame la Présidente.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **1.2 (maintenue en 2015) - 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 1.3 - 2.2 - 6.1 - 8.1 - 9.2 - 9.5.**

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 111 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

*Discussion sur
Observation 1.2 (2015)
Commission Urbanisme
et mobilité*

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Cette commission Urbanisme et mobilité est une commission très nécessaire mais dont l'importance n'a pas été prise au sérieux. Il semble qu'elle soit traitée comme la patate chaude ou la grenade dégoupillée. C'est une affaire qui a été mal engagée pratiquement depuis le début et les Conseillers communaux qui ont été désignés ou les invités dans cette commission peuvent en témoigner.

Il y a un règlement sur la révocation des commissaires qui a des accents staliniens et nos discussions actuelles sur la récusation dans le cadre du nouveau règlement du Conseil communal ne sont rien à côté. Il y a un cahier des charges non respecté qui prévoyait 3 à 4 plénières par année et des ateliers, bref il faut tout reposer sur la table et recommencer.

Alors les promesses de faire mieux en 2016, alors qu'avant septembre 2016, il ne se sera rien passé sur cette année, ne sont pas très crédibles. Je n'allonge pas, car je pense que le Conseil saura suivre la Commission de gestion qui refuse la réponse de la Municipalité. Il faut des actes, il faut que cette commission fonctionne.

**Vote s/réponse à
l'observation 1.2 (2015)**

Observation 2016
Discussion sur
observation 1.1.1
Comptabilité
indépendante pour les
associations
intercommunales

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Nous avons pris la patate chaude au bon, puisque je peux vous donner la date de la prochaine séance de la Commission qui a été fixée le 27 septembre. Voilà c'est tout ce que je peux vous répondre pour le moment.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie Mme la Municipale pour la communication de la date.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'observation 1.2 (2015). La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.2 (2015) est refusée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce que je vais dire maintenant concerne pratiquement les trois observations 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3.

Dans mon introduction, je me suis exprimé sur les difficultés de voir clair dans le fonctionnement et les finances des associations intercommunales ou régionales ainsi que dans les sociétés anonymes auxquelles la Ville d'Yverdon apporte une forte contribution. Ce n'est pas Police Nord Vaudois qui est la cible de cette observation. Police Nord Vaudois est un exemple. Le problème est général et ces remarques ont été faites sous la rubrique « Municipalité ».

La comptabilité n'est pas mon fort, en revanche la consultation des sites de ces entités, pour autant qu'ils existent et soient à jour m'est nécessaire pour bien alimenter le travail de la Commission de gestion. Sur cet objet, je laisse d'emblée la parole à des intervenants plus compétents que moi en matière de comptabilité.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Il est vrai que nous - ce Conseil - avons accepté de faire de la Police Nord Vaudois, une association de communes, telle que nous les connaissons dans d'autres domaines.

Or on constate, et je crois que c'est évident - à Yverdon tout le monde l'a vu- que c'est une très grande commune, et à côté d'elle, à part Orbe, ce sont des petits villages, qui n'ont pas les mêmes besoins de sécurité. Surtout ce qu'on remarque, c'est que ça fonctionne comme un contrat de droit administratif entre communes.

L'intercommunalité a plusieurs formes et il y a notamment le contrat de droit administratif. Le contrat de droit administratif, c'est quand des communes confient à une autre commune, une tâche qui est de leur ressort. Le contrat de droit administratif, c'est ce qui fonctionne en ce moment pour la Police Nord Vaudois. Je vous lis l'article 107b de la Loi sur les communes : « *Une ou plusieurs municipalités peuvent déléguer certaines de leurs attributions à une autre municipalité, cas échéant à l'autorité exécutive d'une association de communes, d'une fédération de communes ou d'une agglomération. A cet effet, elles concluent un contrat de droit administratif (convention) dont la teneur est portée à la connaissance des conseils généraux ou communaux.* » Vous avez compris que c'est une affaire entre municipalités, ce n'est pas l'affaire du Conseil, en principe.

Or que voit-on dans les affaires qui concernent la Police Nord Vaudois : la bourse est tenue par Yverdon ; l'administration est tenue par Yverdon ; les comptes figurent bien dans nos comptes communaux, ce ne sont pas des comptes séparés alors que dans d'autres associations intercommunales, il y a une ligne qui les résume. Et puis à part ça, il y a bien sur le Conseil communal. Le défaut est - dans des questions plusieurs fois posées au Grand Conseil au sujet

de ces associations intercommunales, qu'il y a une perte démocratique puisque bien entendu, il n'y a que des municipaux qui font partie de ce genre d'associations.

Je crois que d'autres vont intervenir sur ce sujet, mais en tout cas, pour ce qui concerne cette manière de fonctionner, on voit bien qu'aujourd'hui Yverdon engage son personnel, achète ses véhicules, fait tout ce qu'il et qu'il faut pour que cette police soit fonctionnelle. Ce n'est pas le service qui est en question, c'est la forme. Et puis, il faut bien sûr parler du fond et là, je crois qu'il y a quelque chose à revoir, raison pour laquelle, la Commission de gestion n'accepte pas la réponse municipale.

Mme la Municipal Valérie JAGGI WEPF :

Alors, je vais répondre surtout pour la notion de PNV, puisque c'est là que les détails sont partis. Si je lis le texte que vous avez mis en réponse, donc vous dites que « *la comptabilité de la PNV est gérée comme un service rendu aux autres communes selon un contrat de droit administratif (art. 107a al. 2 de la loi sur les communes)* ». Je peux vous dire que je m'étonne un peu dans le sens qu'on vous met tout le détail. On est une des seules associations qui mettons le détail dans les comptes communaux pour que vous ayez justement la possibilité de vous rendre compte de ce qu'il en est, et en plus, il y a des détails, si vous prenez le compte 611.3902 qui est prestations internes, vous avez exactement le détail de tout, les pourcentages de participations de la commune d'Yverdon, de la région que ce soit pour les amendes, pour la sécurité scolaire, les véhicules et garages, les locaux. Enfin, voilà, c'est dans la comptabilité de la commune, vous les retrouvez et on peut les avoir, donc le détail est parfaitement donné et légal.

Je tiens encore à ajouter que nous venons d'avoir un audit de la cour des comptes pour d'autres raisons où ils ont pris tout le détail des comptes et bien entendu tout ce qui concernait la PNV, ils ne nous ont pas fait une remarque sur le tenue des comptes comme ils étaient faits puisque ils ont eu accès à tout ça.

Je profite aussi pendant que j'ai la parole, puisque M. le Président a donné le fait que ça concernait les trois observations, par rapport aux comptes et rapports des entités communales, l'accès, donc pour la Police Nord Vaudois, vous avez tout sur le site, et pour le SDIS, tout est en cours d'élaboration. Vous savez qu'en 2015, il y a eu passablement de changements au sein du SDIS et que c'est pour ça que ce n'est pas en route, mais tout sera visible sur le site d'ici cet automne au niveau du SDIS.

Voilà ce que je peux dire pour les associations qui me concerne, mais je passe peut-être la enfin, ce n'est pas à moi de le faire, mais je pense que le Syndic va pouvoir rajouter quelque chose.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Un petit rappel. C'est vrai qu'on avait, et Mme la Conseillère ROULET-GRIN l'a dit, plusieurs formes d'associations possibles ou de relations intercommunales, sauf erreur de mémoire, il y en avait sept possibles, selon la loi et nous avons, dans le cadre de la police, choisi l'association intercommunale.

Dans le cadre du SDIS, puisqu'on fait une espèce de multi-pot, si vous êtes d'accord Mme la Présidente, il y a aussi une association intercommunale et je vous rappelle qu'il y a deux communes qui n'ont toujours pas adhéré et auxquelles on a proposé un contrat de droit administratif qui est une autre forme de relation.

Ceux qui travaillent par un contrat de droit administratif et bien, il y a un contrat de prestations et il n'y a plus d'interventions politiques, il y a simplement un échange entre la prestation et une soule financière, ce qui n'est pas le cas de la partie police.

Et pourquoi ? Parce que dans la réflexion, quand nous avons monté cette association intercommunale, comme d'ailleurs d'autres associations intercommunales liées à la police, nous voulions que les communes puissent avoir leur mot à dire et d'avoir une transversalité et

vraiment une réflexion intercommunale, c'est-à-dire que la région s'implique. Et c'est d'ailleurs ce qui se fait maintenant, je crois qu'il y en a treize sauf erreur, Mme la Municipale, il y a treize communes, à l'époque il y en avait huit, chaque commune à une place au CODIR et chaque commune a une place avec la même valeur comme Yverdon. C'est-à-dire que l'ouverture qu'Yverdon voulait faire au niveau des communes a été faite et l'impact de la ville d'Yverdon pour ce qui est des engagements ou des engagements financiers se fait par le biais du législatif. Mais, effectivement, j'ai aussi cru comprendre qu'il y aurait un débat, en tout cas, des explications et un discours sur la police, donc je reviendrai tout à l'heure.

Donc, ce n'est pas un contrat de droit administratif, mais bien une association intercommunale au sens de la loi qui a été validée comme telle, par tous les législatifs des treize communes en question. Ce n'est pas un contrat et je dirais même, que dans le cas de la police, on va plus loin. C'est ce que la Municipalité essaye d'expliquer avec la réponse à la Commission de gestion et ce que Mme la Municipale a dit, bien qu'on pourrait se contenter, comme dans l'ORPCI de mettre une ligne pour toute la prestation de l'association, c'est-à-dire un coût par habitant et après, vous pourriez ou vous devriez aller chercher les explications sur des sites internet ou des rapports de gestion autres, et bien, pour PNV on a gardé la structure du budget et des comptes telle que nous l'avons et nous avons des chapitres entiers. Il suffit de prendre les 616, 612 etc. et vous avez tous les détails qui sont reportés in extenso dans les décomptes de la police régionale.

Ce qui ne fait pas partie de la police régionale, vous le savez, c'est ce qu'à l'époque, on appelait 5^e processus, c'est-à-dire c'est toute la partie administrative et les ASP. Donc, au niveau police, il n'y a pas une plus grande transparence que ce qui vous est fourni et en plus de ça, la Commission de gestion, quand elle sollicite la Municipalité pour avoir des réponses, a toujours répondu présent et a toujours fourni les éléments alors qu'on pourrait se réfugier en disant, écoutez, ça ne vous regarde pas, c'est la Commission de gestion de l'association qui le fait. Nous n'avons jamais eu cette attitude-là de fermeture.

Pour ce qui est du SDIS, c'est une organisation plus grande, mais le même principe hormis les deux communes que je vous citais tout à l'heure et l'ORPCI qui a aussi une quarantaine de communes, dans ce cas-là, c'est un multiple où il n'y a pas de détail, mais les détails existent.

Donc, il n'y a jamais eu au niveau de la Municipalité, quel que soit le Municipal à la tête du dicastère, une volonté de ne pas fournir les informations, au contraire. Alors, on peut être perfectible, certes, mais on estime que les réponses que nous avons fournies aux différentes interrogations de la commission, qui se traduisent par nos réponses à nous, sont correctes.

Par contre, on entend bien qu'il y a des besoins ou des envies d'informations complémentaires, supplémentaires et on peut entendre ceci et voir dans quelle mesure on peut l'améliorer mais encore une fois on considère que vous avez les informations et de la transparence.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 1.1.1

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1.1 est refusée par 40 voix contre 18 et 17 abstentions.

Discussion sur observation 1.1.2 Comptes et rapports des entités intercommunales

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 1.1.2

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1.2 est refusée à une évidente majorité.

Discussion sur
observation 1.1.3
Facturation des
prestations de la « ville-
centre »

**Vote s/réponse à
l'observation 1.1.3**

Discussion sur
observation 1.3
Contrat de prestations
avec TRAVYS

**Vote s/réponse à
l'observation 1.3**

Discussion sur
observation 2.2
Accès Internet dans les
locaux scolaires

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1.3 est refusée par 39 voix contre 20 et 16 abstentions.

M. le Conseiller Daniel COCHAND:

Je rappelle que la COGE a déjà fait une observation dans ce sens dans un précédent rapport et c'est le moment que l'on dégage vraiment des forces nécessaires pour faire aboutir ce contrat de prestations. On ne peut se contenter de constater que le dossier est en attente alors que la question des transports en commun est essentielle pour la Ville qui participe à hauteur de plusieurs millions.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, on ne va pas se contenter d'attendre, mais vous n'êtes pas sans savoir que la filière Mobilité est réduite à une seule personne. L'effectif complet sera retrouvé au mois de janvier normalement, en tout cas à partir du mois d'août, ils seront plus, donc nous allons remettre l'ouvrage sur le métier, mais pour le moment, ce n'est juste absolument pas possible au vue du nombre de personne en place dans le service.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.3 est refusée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Yverdon sera à la pointe pour le réseau fibre optique qui doit servir à autre chose qu'à la seule activité télévisuelle des Yverdonnois et à leurs échanges épistolaires. Nos élèves et leurs enseignants doivent se former et bénéficier des accès et des moyens en machines, ordinateurs et autres, nécessaires.

Je n'ai pas vu si mon collègue, M. le Conseiller Yves VUAGNIAUX, de la Commission de gestion, qui, comme enseignant est particulièrement concerné par le problème, est présent ce soir ? ... Non, il n'est pas là.

Alors, je demanderai à ma collègue, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, de compléter. Pardons, Mme la Présidente, je vous autorise à permettre à...

(Rire dans la salle)

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Il est vrai que ça semble un peu bizarre que dans une période comme celle que nous vivons maintenant, où un ordinateur est un outil bientôt commun à tous les âges, quasiment depuis la petite enfance, on en soit encore à se demander qui doit poser le réseau qui permet d'accéder à internet.

Je crois que la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) fait beaucoup de

communication avec ce moyen : elle transmet des documents, elle utilise cela comme un outil. Il est bien entendu que si en principe l'outil est l'ordinateur, c'est le canton qui -en principe- doit le fournir aux enseignants, mais il semble quand même évident -et qu'il y a pas besoin de travailler dans le génie civil, dans le second œuvre - pour savoir que le réseau, le câblage fait partie du bâtiment, et que c'est ce qui manque dans une partie de nos collèges.

Il est évident que maintenant, il y a des moyens plus perfectionnés et moins invasifs au niveau de la construction pour pouvoir utiliser l'informatique. Mais il semble tout aussi évident que les classes et les locaux scolaires doivent être équipés, même s'ils sont parfois un peu âgés. Il y a des solutions qui existent et il faut vraiment faire en sorte que cette facilité soit ouverte aux enseignants et aux élèves selon leur âge.

J'en ai pour preuve des documents reçus de la DGEO qui précise bien qu'il s'agit du budget communal chaque fois qu'on parle de réseautique, et qu'en plus de ça, par le rapport de l'UCV de cette année, on sait qu'il y a parfois des désaccords entre le canton et les communes pour savoir qui paie quoi. Il ne faut pas confondre ceci avec des tableaux interactifs, avec du matériel beaucoup plus sophistiqué. On est là, simplement dans un accès à un réseau et je crois que la ville d'Yverdon doit faire en sorte que ses bâtiments soient « irrigués », si on peut dire ainsi. Merci de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La réponse de la Municipalité voulait dire en substance, qu'on est tous d'accord avec le résultat. On a visiblement une interprétation ou un cheminement différent pour y arriver. Le fait que nous voulons avoir un raccordement de fibres pour tous les bâtiments, y compris les bâtiments scolaires, a déjà fait l'objet d'une discussion et d'un vote de ce Conseil puisque vous avez accepté qu'on investisse 15'000'000.- millions en fibres pour les cinq prochaines années, donc c'est évident qu'on va dans ce sens-là.

Ce qu'on aimerait clarifier avec les écoles et en relation avec la LEO, c'est-à-dire jusqu'où va-t-on ? On a donc les bâtiments scolaires nouveaux, typiquement le collège des Rives qui sera équipé d'une façon classique avec de la fibre et puis en suite de ça, il y a la discussion de savoir jusqu'où les communes sont censées équiper les collèges et à partir d'où c'est à l'Etat de compléter l'équipement.

Pour ce faire, il y a un groupe canton/communes qui a été mis en place sous l'égide du Conseil d'Etat et de l'UCV qui s'est déjà réuni à deux reprises. La prochaine séance aura lieu le 4 juillet, donc pour la 3^e séance et ces gens-là travaillent pour la répartition effectivement des frais pour avoir une uniformisation de traitement au niveau des communes de ce canton. Donc, ce n'est pas de dire qu'on ne veut pas le faire, on souhaiterait juste avoir une clarification de savoir jusqu'où on doit le faire et à partir de quand on considère que ce n'est plus de l'équipement de base, mais de l'équipement mobile. Alors, bien sûr que la fibre en soit, va faire partie de l'équipement de base. Actuellement tous les collèges yverdonnois ne sont pas raccordés avec un système Wifi.

Et puis, il va y avoir à la charge de l'Etat, certainement les tableaux interactifs, les beamers, etc. donc les éléments rapportés.

Encore une fois, quand on équipe des collèges actuellement, mais mes collègues pourront compléter, préciser, ou infirmer ce que je suis en train de dire, les tableaux noirs font partie des équipements de base, mais les autres éléments, type beamer, type porte-carte etc., sont des éléments qui sont financés par l'Etat.

Donc, ce que l'on a voulu répondre à la Commission ce n'est pas de dire qu'on ne veut pas équiper, bien sûr qu'on veut équiper. Dans la mesure du possible, tous les collèges nouveaux seront équipés. Mais avant de se lancer dans un programme d'équipement complet, jusqu'où doit-on prévoir d'équiper au niveau des investissements et c'est donc cette relation et ce groupe de travail canton/commune qui travaille et visiblement qui travaille d'une façon assidue, et nous

Vote s/réponse à l'observation 2.2

Discussion sur
observation 6.1
Coûts de la Police Nord
Vaudois

souhaiterions avoir la réponse de ce groupe de travail pour pouvoir être précis et d'avoir cette uniformisation sur le Canton. Telle est en substance la réponse de la Municipalité, mais si mes collègues veulent évidemment compléter, c'est très volontiers et je les en remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 2.2 est refusée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'improvise. Heureusement que la Commission de gestion a rédigé son rapport il y a déjà quelques semaines et que j'en ai fait de même du texte que je souhaitais vous lire ce soir.

En effet, il y a eu ce soir, avant cette séance, une forte intéressante présentation de PNV et puis nous aurons, en cours de soirée, l'occasion de discuter d'une motion qui nous sera présentée. Alors, je peux m'en tenir strictement à ce que j'ai écrit à l'avance.

Oui, dans cette observation, il est question de la Police Nord Vaudois. Le Canton ne brille certainement pas en matière de transparence dans le domaine de la police cantonale et de son coût réel. Alors que pour que des Conseillers et des citoyens puissent se prononcer valablement sur les questions touchant au domaine de la sécurité, il faut le maximum d'informations. Notre Police, notre PNV, que nous avons voulue, a un prix... parce que nous avons, nous aussi, nous, la population, des exigences. Alors, nous devons pouvoir comprendre comment ces deux éléments se conjuguent.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'ai une question sur ce point précis du coût de la Police Nord vaudois et je l'adresse à la Municipalité, elle est la suivante : est-ce que toutes les prestations assumées par l'administration communale sont refacturées à la dite police ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

D'abord, pour répondre au texte qui avait été mis dans la réponse de la Commission de gestion en demandant que les chiffres soient vraiment tenus et qu'on fasse vraiment preuve d'économie, enfin, d'avoir une réflexion, de faire attention au budget, je veux quand même dire une chose déjà, c'est qu'on a depuis 2011, vous l'avez entendu pour ceux qui étaient là ce soir, augmenté de 50% les effectifs avec une hausse des charges de 15%. Donc, ça c'est déjà un des éléments de réponse.

Les autres éléments de réponse font partie d'une répartition financière qui vous a été présentée ce soir, par les points d'impôt. Donc, tout est compris là-dedans, c'est un montant global qui est redivisé, après, en fonction des points d'impôt. Vous avez vu que les petites communes étaient à un point d'impôt, Yverdon-les-Bains 11,6 et 8,... pour Orbe. Voilà ce que je peux répondre pour le moment, mais je pense qu'on aura largement l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, le Président de la Commission de gestion au moment de la rédaction de cette observation, avec la Commission de gestion, avait mis le mot « entamer d'urgence ». Il est évident que, comme j'ai assisté à la présentation de Police Nord Vaudois, l'urgence a été plus que rapidement satisfaite, donc, je suis dans une situation un petit peu difficile qui est cet aller-retour entre la Municipalité et la Commission de gestion.

Je vois que le travail a été plus vite fait que la décision que nous pouvions prendre ce soir.

Vote s/réponse à l'observation 6.1

Discussion sur observation 8.1
Déchets sauvages : traitement des dénonciations.

Vote s/réponse à l'observation 8.1

Discussion sur observation 9.2
Nouveau Collège des Rives

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je n'ai pas entendu une réponse à ma question. Je suis donc allé la chercher sur un des PV de Police Nord Vaudois, du Conseil intercommunal, celui qui concernait l'adoption du budget 2015. Il est dit notamment : Prestations fournies par la ville d'Yverdon-les-Bains : « *La ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources Humaines pour la gestion du personnel Police Nord Vaudois sans contrepartie financière* ».

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 6.1 est refusée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Pas besoin de longs discours, tout le monde l'aura constaté, la réponse est inadéquate et ne correspond pas à la demande de la Commission de gestion, C'est pourquoi nous l'avons refusée.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 8.1 est refusée une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il existe certainement un monde entre ce que la Commission de gestion connaît de l'avancement de ce projet et de ce que les Conseillers communaux en savent. Le Conseil communal a voté en son temps, un préavis avec des critères stricts et un planning. A l'heure actuelle on s'en est éloigné, du retard a été pris.

Il est dit dans la réponse de la Municipalité : « De même, le critère de délai de réalisation sera, avec les coûts, un des deux critères de sélection principaux lors de l'appel d'offres à réalisation auprès des entreprises générales ». Je pense bien qu'il en sera ainsi, mais il ne suffit pas, comme on le lit dans bien des articles, qu'il y ait eu une pression exercée sur tous les futurs répondants à l'offre de la Municipalité, pour que les travaux puissent être réellement exécutés. Et la Commission de gestion, qui a pris la mesure au travers aussi des attentes de Jécos, de la nécessité impérieuse de ce collège qui était prévu pour 2018, s'est faite à l'idée qu'il serait réalisé pour 2019, mais tient absolument à réaffirmer que c'est une nécessité absolue pour nos élèves à Yverdon et pour tout le parascolaire.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je voudrais juste rajouter ceci aux observations de la Commission. J'aimerais dire qu'il n'est pas exact d'affirmer que votre Conseil n'a pas été formellement informé que le collège des Rives ne s'ouvrirait pas à la rentrée 2018, mais à la rentrée 2019. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois, je vous l'ai dit au détour de la question tout à fait directe que M. HUNKELER m'a posée et je vous ai donc dit qu'il ne serait pas possible de l'ouvrir en 2018, mais bien en 2019.

J'aimerais aussi préciser qu'il n'y a pas contrairement à ce qui est indiqué également, de sous-sol. Il n'a jamais été prévu de sous-sol à ce projet. Il y aura une légère excavation en raison de la salle de gymnastique qui est abaissée et qui est donc en dessous du niveau du terrain naturel. Il n'y a donc aucune modification à cet égard-là, même si à un moment donné, nous avons pensé le faire pour y mettre, par exemple un abri PC. Cette idée-là a été abandonnée pour toutes sortes de raisons, mais notamment parce que nous voulons que ce collège des Rives s'ouvre en 2019 à la rentrée scolaire.

Croyez bien que, tant la Municipalité que le Service de l'Urbanisme et les mandataires, font actuellement tout leur possible pour tenir cette échéance.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je ne pense pas qu'une réponse, faite au détour d'une question d'un Conseiller soit une information formelle du Conseil sur une chose aussi importante qu'un délai de douze mois promis dans la livraison d'un collège. J'aimerais insister avec le Président de la Commission de gestion sur notre demande très précise d'avoir un calendrier.

Je rappelle que la mise à l'enquête était prévue en début 2015. Nous sommes à mi-2016 et n'avons aucune information sur la date de la mise à l'enquête, sur les échéances des préavis que nous devons décider, puisqu'il faudra bien voter les crédits nécessaires très bientôt et ensuite assurer une réalisation qui précise effectivement une ouverture du collège en 2019. La Commission de gestion a pu, au travers de ses visites, se rendre compte à quel point ce collège est juste l'élément absolument clé et dont on ne pas se passer pour toute la planification yverdonnoise.

Alors, pendant plusieurs années, on nous a dit, au hasard des visites et quand il y avait des difficultés pour l'accueil préscolaire ou parascolaire ou après-scolaire que tout serait résolu par le nouveau collège et puis tout à coup, on s'aperçoit que tout sera résolu effectivement, mais bien plus tard que prévu.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. HUNKELER, je pense que de le déclarer devant tout le Conseil communal au détour de votre question, c'est bien en informer tout le Conseil communal, si vous me permettez.

Deuxièmement, très franchement, je n'y puis pas grand-chose si le calendrier prévu en 2014, à une époque où je n'étais pas au dicastère de l'Urbanisme n'a pas été respecté.

Donc, je veux dire, aujourd'hui que je fais de mon mieux pour conduire ce projet et pour faire en sorte qu'à la rentrée scolaire 2019, comme je l'ai déjà dit, ce collège s'ouvre. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. La mise à l'enquête devrait avoir lieu au cours de l'été.

Mme la Présidente Catherine CARP :

S'il vous plaît ! La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 9.2 est refusée à une évidente majorité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

La Commission de gestion a hésité sur par rapport à son observation 9.4. Mais elle s'est laissée convaincre par l'engagement pris que la Municipalité ferait toute la lumière sur cette affaire. Pour l'heure la COGE est restée dans le noir faute d'avoir pu accéder au rapport pourtant promis pour fin novembre 2015 et toujours indisponible.

En revanche la Commission de gestion n'a pas hésité pour l'observation 9.5. Elle ne comprend pas le retard à sortir ce préavis pourtant annoncé au moins à deux reprises et après trois communications. Aujourd'hui devant des travaux pas encore achevés, une réserve financière connue mais pas extensible à l'infini, la Commission de gestion craint une quatrième communication.

Donc elle attend avec intérêt la réponse que la Municipalité ne manquera pas de nous apporter maintenant. Merci.

Vote s/réponse à l'observation 9.2

*Discussion sur observation 9.5
Dépassement de crédit
rénovation TBB – La Grange*

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais juste rappeler à ce sujet, l'article 99 de notre règlement du Conseil communal, 2^e alinéa : « *Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite* », c'est ce qui a été fait pour l'instant. « *Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ; si le dépassement du crédit accordé est supérieur à la marge de tolérance qui se calcule à raison de 10% pour la tranche de crédit allant jusqu'à 1 million, 8% pour la tranche suivante allant jusqu'à 5 millions, 5% pour la tranche suivante allant jusqu'à 10 millions et 2% pour la part dépassant 10 millions* ». On voit ici qu'on est dans une tranche qui aurait nécessité rapidement un crédit du Conseil.

On parle de la problématique de savoir qui est responsable de ça. Mais ça, ça vient après, parce que les dépenses qui ont été faites, elles doivent être inscrites dans les comptes communaux, dans les investissements. On n'a pas le choix ou pas de les payer. Après, savoir s'il y aura un procès pour savoir qui a mal évalué le travail, c'est autre chose.

Moi je crois qu'on doit présenter rapidement un crédit d'investissement sans attendre que tout soit terminé.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Le projet de préavis est prêt. Il vous sera soumis pendant l'été. En effet, il y avait trop d'incertitudes sur les chiffres ou en tout cas nous voulions les affiner, raison pour laquelle, il ne vous a pas été présenté plus tôt. Je prends note que vous n'en êtes pas satisfaits. Vous le recevrez pendant le cours de l'été, le temps que nous puissions tous le revoir, qu'il passe en Municipalité et qu'il vous soit soumis après. Voilà.

Vote s/réponse à l'observation 9.5**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 9.5 est refusée à une évidente majorité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je ne fais plus voter sur l'amendement de l'article 1, mais sur l'article 1 tel qu'amendé.

Discussion sur article 1 amendé

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé. La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Votes/article 1 amendé

L'article 1 amendé est accepté à une très large majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.14PR tel qu'amendé est accepté à une très grande majorité.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.2 (maintenue en 2015) - 1.1.1 - 1.1.2 - 1.1.3 - 1.3 - 2.2 - 6.1 - 8.1 - 9.2 - 9.5**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2015 ;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2016.

**10. PRÉAVIS
N° PR16.10PR**

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2015 D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. SYLVAIN PITTET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Sylvain PITTET donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2015 à la page 9. Je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux. Il y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Ça ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page. Merci également aux secrétaires et scrutateurs d'avoir l'œil afin que nous puissions repérer les personnes qui souhaitent à s'exprimer.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Ma question est la suivante, elle concerne le report des chiffres du budget 2015 que l'on retrouve d'ailleurs pour ce premier poste en page 12. Il y a des différences alors, je ne les ai pas calculées, mais typiquement où il y a le total des charges et des revenus, on a une différence par rapport aux reports de la page 9 alors que dans les comptes 2015, on est juste. D'où provient cette différence ? J'ai essayé de la chercher dans les comptes, mais je ne l'ai pas trouvée et je vous avouerais que je n'ai pas ressorti mon budget, mais il doit y avoir quelque chose qui a été modifié et ce dans la plupart des comptes d'ailleurs.

Juste pour information, j'ai quand même vérifié les totaux du budget 2015 qui avaient été votés par le Conseil et ils correspondent à la page 9, donc la différence provient de l'intérieur des comptes. Merci pour ces éclaircissements par rapport à ces différences.

*Discussion sur les
comptes 2015*

2 Finances, Informatique,
SIT et Sports
220 Service financier
220.4222 Intérêts sur
participations

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il aurait été agréable que M. GAFNER nous donne ce genre d'information ou de question avant. Comment voulez-vous que je fasse une recherche pareille en pleine séance pour savoir pourquoi il y a une différence de report entre le budget de la page 12 et le budget de la page 9. En résumé, je n'en sais rien.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

On se rappelle que la Municipalité avait proposé au Conseil communal de vendre les actions de la Romande énergie. Or, le revenu de ces actions se trouve sur ce compte 220.4222. J'aurais voulu savoir combien ces actions nous avaient rapporté en 2015 ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il y a des soirs comme ça. 220.4222, c'est expliqué : diminution du dividende extraordinaire de Gaznat. On avait eu un dividende extraordinaire de Gaznat les années précédentes, c'est-à-dire en 2014 qui ne s'est pas reporté sur 2015. Evidemment, cela fait cette différence d'environ CHF 500'000.- de dividende qui était un dividende extraordinaire. Pour le reste, on vous garantit qu'on n'a pas vendu les actions de la Romande énergie.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je remercie M. le Syndic qui n'a pas répondu à ma question, mais comme ce n'est pas un élément qui serait de nature à me voir refuser les comptes, je serais tout à fait disposé à recevoir cette information lors d'un prochain Conseil.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2015		Budget 2015 initial	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	26'115'518	12'863'985	26'682'640	13'529'900
Finances et Sports	34'209'986	118'278'826	24'003'700	115'466'100
Urbanisme et bâtiments	23'392'387	7'477'049	24'239'960	8'271'800
Travaux et environnement	23'754'238	8'823'779	22'891'350	7'604'800
Jeunesse et cohésion sociale	36'572'935	6'656'244	37'205'765	5'945'000
Police	32'037'888	20'282'116	39'481'865	23'485'220
Culture et tourisme	9'038'251	2'074'994	10'071'200	2'448'900
Service des énergies	53'528'611	62'651'030	57'741'140	63'257'130
Totaux	238'649'813	239'108'024	242'317'620	240'008'850
Excédent de charges selon budget initial			2'308'770	
1^{ère} série de compléments au budget			359'857	
2^{ème} série de compléments au budget			525'950	
Excédent de charges selon budget			3'194'577	
Excédent de revenus		458'211		

Autofinancement

	Comptes 2015	Budget 2015
Résultat de l'exercice	458'211	-3'194'577
Amortissements	19'775'205	16'664'150
Attributions aux fonds	8'644'530	4'666'950
Prélèvements aux fonds	-655'793	-1'481'360
Autofinancement	28'222'153	16'655'163

Discussion sur
l'ensemble des comptes
2015

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2015, elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur comptes 2015

Le PR16.10PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2015 est accepté, tel que présenté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**11. PRÉAVIS
N° PR16.15PR**

**CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.**

RAPPORTEUR : M. BART WIND

Composition de la
commission

Mme et MM. les Conseillers Claire-Lise RICHARD, Bart WIND, Steves BUCHS, Nicolas DURUSSEL, Thierry GABERELL, David GRANDJEAN et Pierre HUNKELER. M. le Conseiller était excusé Bexhet HALIMI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1. Je vous invite à prendre l'annexe 1 du préavis : Jetons et indemnités diverses. Je vous lis le numéro et le titre de chaque point et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Sans intervention de la part de l'assemblée, les points seront considérés comme acceptés.

Proposition
d'amendement au point 3
de l'annexe, Secrétariat
du Conseil communal

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Avant de déposer un amendement à ce point du préavis, je souhaite vous donner quelques informations.

A la fin de la législature précédente, le bureau de l'époque avait déposé un rapport afin de permettre au Conseil de fixer les différentes indemnités de son Bureau et du Conseil. Cette manière de faire n'est plus conforme à la Loi sur les communes et nous avons dû procéder différemment. Nous avons remis un rapport à la Municipalité avec nos propositions et c'est elle qui a rédigé le préavis qui vous est soumis aujourd'hui.

Dans l'ensemble, la Municipalité était d'accord avec nos propositions sauf sur une demande d'augmentation de 0.3 ETP pour la partie du secrétariat du Conseil. Je vous passe les détails mais sachez simplement que pour l'instant, la situation n'est pas claire sur qui a la compétence de prendre ce type de décision. La Municipalité est convaincue que c'est de sa compétence alors que le Bureau est convaincu que c'est de celle du Conseil. En l'état, ni le Préfet ni le Service des communes ne souhaitent arbitrer ce différent. Bref, nous sommes dans une impasse.

Par contre, et c'est beaucoup plus grave, la Municipalité a purement et simplement supprimé la partie sur laquelle nous sommes en désaccord. Du coup, si on n'amende pas ce préavis, la rémunération des secrétaires ne sera plus définie dès le 1^{er} juillet puisque leur ancien statut arrive à échéance à la fin de la législature.

Après réflexion, la présidence du Bureau a décidé de soumettre la question au Conseil et afin de pouvoir traiter les différents cas de figure, on a décidé de le faire sous la forme d'un amendement et d'un sous amendement. Je vais proposer l'amendement et M. le Conseiller Pascal GAFNER proposera le sous amendement. Cette manière de procéder permettra au Conseil de décider s'il maintient le statut actuel ou s'il le modifie selon la proposition du Bureau. Ceci, malgré la suppression de ce point survenue lors de la rédaction du préavis par la Municipalité.

L'amendement concerne le point 3, donc en est en train d'en discuter effectivement, de l'annexe du préavis. Il s'agit de modifier le point 3 de la manière suivante, donc je rajoute le point suivant :

<p>3. Secrétariat du Conseil communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat du Conseil communal correspond à l'équivalent plein temps de 1 (EPT) réparti entre un secrétaire et un ou des secrétaires-adjoints, qui exécutent l'ensemble des tâches dévolues au secrétariat du Conseil communal. - Les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint du Conseil communal sont colloquées en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement. Leurs taux d'activité sont fixés par leurs contrats de travail. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le secrétaire ou le secrétaire adjoint du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut. - En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans le cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel du secrétaire ou du secrétaire adjoint du Conseil communal en place. Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués : Dépouillement, en sus. 	<p>1.0 EPT</p> <p>Fr. 43.-/heure</p>
--	---

Voilà pour l'amendement.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Permettez-moi le déposer un sous-amendement suivant :

Lors de la séance du bureau, en vue de la préparation du rapport de fin de législature (selon l'Art.29 LC), nous avons auditionné le secrétariat du Conseil communal sur les charges de travail qui leur incombent.

Proposition d'un sous-amendement d'amendement au point 3 de l'annexe, Secrétariat du Conseil communal

Le cahier des charges du secrétariat, définit pourtant dans notre règlement actuel (Art.31 à 34), s'est considérablement alourdi ces dernières années sans prendre en considération l'augmentation relative du temps de travail du secrétariat : appui au Président du Conseil, des Conseillers communaux, et de certaines commissions font partie de quelques exemples non pris en considération au début de législature précédente.

Aujourd'hui, le Bureau estime que la charge de travail de notre secrétariat dépasse le 1 EPT donc 1 Emploi Plein Temps. Nous avons pu le constater sur l'accumulation des heures supplémentaires ainsi que sur la difficulté de nos secrétaires de pouvoir prendre leurs vacances respectives.

Le Bureau constate également qu'une troisième personne permettrait une meilleure répartition du travail en règle générale et plus particulièrement lors de remplacements à faire tels que maladies ou vacances.

La charge de travail en augmentation et l'obligation de présence des 2 secrétaires à toutes les séances du Bureau, du Conseil communal et des week-ends de votations/élections dont le samedi après-midi pour les préparations plus le dimanche est lourde. La santé et la qualité de vie de nos secrétaires s'en ressentent petit à petit. Une 3^e personne permettrait d'améliorer cet état de fait.

Selon notre règlement (Art.17 al.14), c'est de la compétence du Conseil communal de fixer les indemnités du secrétariat. Le secrétariat est salarié de l'administration communale. Nous vous proposons donc, au nom du Bureau, de sous-amender l'amendement proposé en augmentant l'emploi plein temps de 30 %, ce qui représenterai selon les Ressources humaines un montant supplémentaire de Fr. 31'014.- charges sociales incluses, par année. Le secrétariat s'organise ensuite sur la répartition des pourcentages.

Si la situation actuelle du secrétariat devait demeurer avec un même taux d'activité, nous serions obligés, de concert avec le Bureau, de réduire les prestations fournies par notre secrétariat afin de garantir un taux d'occupation correspondant à un emploi plein temps.

Au nom du Bureau, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter le sous-amendement suivant :

<p>3. Secrétariat du Conseil communal</p> <p>- Le secrétariat du Conseil communal correspond à l'équivalent plein temps de 1,3 (EPT) réparti entre un secrétaire et un ou des secrétaires adjoints, qui exécutent l'ensemble des tâches dévolues au secrétariat du Conseil communal.</p>	<p>1.3 EPT</p>
--	-----------------------

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

J'ouvre la parole sur la proposition de sous-amendement de l'annexe 1.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité constate des amendements du Bureau que nous découvrons ce soir, ce qui est toujours très agréable.

On a discuté avec le Bureau de cette problématique d'augmentation du taux de 0,3 et du rapport tel qu'il avait été construit par le Bureau et que le Bureau invitait la Municipalité à signer en tant que tel.

Discussion sur la proposition de sous-amendement au point 3 de l'annexe

Nous nous sommes renseignés, effectivement, par nos juristes de la commune qui se sont inspirés de la Loi sur les communes et d'autres conseils juridiques. Nous avons écrit en date du 3 juin au Bureau du Conseil communal, je vais vous dire de quoi il retourne :

« Comme vous le relevez à juste titre, l'article 29 de la Loi sur les communes précise que sur proposition du Bureau, le Conseil fixe les indemnités des membres du conseil, ... » c'est exactement ce qui a été dit. On parle donc des indemnités du secrétariat du Conseil, on parle-là, uniquement des montants des indemnités à l'heure à la tâche, attribuées aux personnes mentionnées.

« L'article 42 de la Loi sur les communes prévoit pour sa part que les attributions de la Municipalité comprennent la nomination des collaborateurs et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire. Le nombre de postes, respectivement d'ETP attribué à chacun des secteurs de l'administration, de même que leur collocation salariale relèvent dès lors des compétences de la Municipalité... » C'est pourquoi la Municipalité a, en discussion avec le Bureau, proposé de retirer cette version d'augmentation de poste et de traiter les augmentations de postes par le plan des postes tel que la Commune le fait aux environs du mois de juin. Le plan des postes qui est donc une analyse de la Municipalité, de toutes les demandes des services, y compris celle du Bureau, est ensuite intégré dans un projet de budget et on a couramment de l'été, avec les différents dicastères, une discussion entre le chef des finances, le Syndic, le(a) Municipal(e) et le chef de service pour traiter le budget. Ensuite le budget est traité globalement pour tous les postes au mois de septembre, ensuite de ça, il est synthétisé et il vous est présenté en fin d'année.

Si ce Conseil communal n'est pas d'accord avec les présentations du budget et du plan des postes, c'est à ce moment-là que vous pouvez intervenir tel que vous l'avez fait ce soir, si vous jugez qu'il n'y a pas assez de ressources dans un secteur. Donc, ce n'est pas par un amendement sur le rapport qui vous est présenté, mais c'est par le biais du budget que vous avez tout loisir de supprimer des postes, d'amender ou d'en rajouter si besoin est.

Pourquoi aussi ? Parce qu'évidemment il appartient à la Municipalité de gérer l'ensemble du personnel communal et donc d'avoir une vision globale de ce secteur-là.

Toujours est-il que le travail qui est fait par le Bureau est reconnu par la Municipalité. Il y a donc la partie fixe et ensuite de cela, il y a une partie qui peut se composer d'heures supplémentaires qui ont toujours été honorées et d'ailleurs dans le traitement des heures supplémentaires qu'il soit celui du Bureau ou celles des différentes personnes qui travaillent dans les services, il y a une discussion avec les gens de savoir s'ils veulent que ces heures soient payées, si ces heures soient reprises en vacances ou si ces heures peuvent être reprises d'une façon mixte.

Alors, je pourrais poursuivre, mais j'invite ce Conseil à suivre les propositions telles qu'elles sont faites puisqu'elles ne sont, à notre avis encore une fois, pas selon la procédure légale et de traiter ces augmentations de postes si vous n'êtes pas satisfaits que ce soit pour le Bureau ou pour autre chose, par le biais d'une intervention du niveau du budget. Voilà.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Il me semble que nous avons quelques confusions sur le statut des secrétaires du Conseil communal. Je rappelle simplement, tout de même, que la secrétaire et la secrétaire adjointe, puisqu'en l'occurrence ce sont deux femmes à ce jour, sont nommées par le Conseil communal. Il me semble que c'est une différence majeure par rapport au reste du personnel de la commune d'Yverdon-les-Bains.

Effectivement, ce Conseil n'a pas la compétence de nommer tous les employés de cette commune, ce qui fait bien que le point de départ est à mon sens erroné. Nous nommons effectivement le(a) secrétaire du Conseil communal qui n'est pas un employé de la commune comme les autres puisqu'il est nommé par ce Conseil et cela fait partie de nos prérogatives. Certes, la Municipalité a compétence pour engager d'autres employés qui ressortent de son

administration au sens propre du terme. Les secrétaires du Conseil communal, vous me pardonneriez l'expression, « appartiennent » au Conseil communal et non à la Municipalité ni à l'ensemble du personnel.

Sur ce point, effectivement le Conseil communal est compétent pour nommer son ou sa secrétaire au même titre que le Conseil communal est compétent pour définir les indemnités. Indemnités des membres du Conseil, indemnités du secrétaire, indemnités de ce Conseil communal parce qu'effectivement, la gérance du Conseil communal appartient au Conseil communal et non à la Municipalité. Pour preuve même, tirons le vice un peu plus loin, les indemnités ou plutôt dire, le taux d'occupation de la Municipalité est aussi de compétence de ce Conseil communal. Effectivement, si on se réfère au règlement de la Municipalité, c'est ce Conseil qui définit le taux d'occupation de la Municipalité.

Donc, Mesdames et Messieurs les Municipaux, si l'on en croit votre théorie, vous êtes effectivement du personnel communal comme les autres, sauf que tel n'est pas le cas non plus, parce que vous êtes nommés par la population.

Il y a une sorte de confusion qu'il convient de ne pas faire et ce d'autant plus qu'il me semble que jusqu'ici, la dotation en terme de secrétaire du Conseil communal a toujours figuré dans le cadre des préavis, dans le cadre de l'annexe et qu'elle disparaît pour la première fois. C'est-à-dire que on peut tenir comme conclusion que nous n'étions pas compétents jusqu'ici pour définir ce taux alors que nous l'avons fait et du jour au lendemain, nous ne le sommes plus ?

Pour terminer, un autre problème à mon sens, peut-être un peu plus technique, mais je vous l'expose : l'annexe, telle que présentée enlève tout taux, y compris le taux actuel. Et je me pose la question : quel taux est défini dans l'attente que, cas échéant, nous discutons de la chose dans le cadre du budget, puisqu'effectivement, les secrétaires ont un contrat à durée déterminée qui échoit à la fin de ce mois ? Quel contrat prévoir, selon quel taux si ce taux n'est pas défini à compter du 1^{er} juillet ? Il semble qu'il y ait une lacune et que, à tout le moins, l'annexe telle qu'elle est présentée pose un problème de sécurité, de sécurité de ces postes.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je passe la parole maintenant à M. le Conseiller Thierry GABERELL. Il ne la veut plus.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne suis pas juriste, je vous dis ce que les juristes ont dit. Alors, on peut continuer. « Comme nous l'avons indiqué, la Municipalité après avoir évalué les conséquences financières qu'impliquerait une revalorisation des indemnités proposées par le Bureau, soutient ses propositions. » Donc, c'est ce que nous disions au Bureau du Conseil. « Elle est dès lors parfaitement disposée à vous le confirmer par écrit, dans les meilleurs délais et dans les formes prévues par la loi, afin que le Conseil puisse en être saisi conformément à l'article 29 LC », c'est ce qu'on fait ce soir. « En revanche, la Municipalité ne peut pas, en l'état actuel, proposer un préavis qui porterait, de manière isolée et découplée de la procédure budgétaire, sur le nombre de postes ou le niveau de rémunération des employés communaux affectés au Secrétariat du Conseil communal ». Ceci est encore une fois à traiter par le plan des postes puisque ces gens sont engagés par la ville d'Yverdon-les-Bains.

Les indemnités telles qu'elles vous sont proposées, sont effectivement correctement proposées ce soir, mais les engagements en dehors du budget et du plan des postes, surtout du budget, ne sont pas applicables. Alors, vous pouvez voter ce que vous avez envie de voter ce soir, on le vérifiera si vous soutenez la proposition du sous-amendement, parce que l'amendement, j'entends, ne pose aucun problème.

On n'a jamais remis en question le poste tel qu'il est, du secrétariat et d'ailleurs à ma

connaissance, le bureau RH a déjà pris contact avec les membres du Bureau pour reconduire les différents contrats, puisque ces contrats arrivent à échéance. Donc il est hors de question évidemment d'imaginer qu'on supprime, qu'on diminue ces contrats dans la même logique d'ailleurs de ce que je vous ai dit jusqu'à maintenant, puisque on les a aussi budgétairement parlant et vous les avez validé, mais, les analyses juridiques telles qu'on les a faites arrivent à ces conclusions-là.

Alors, si encore une fois, vous soutenez le sous-amendement, eh bien, on partira dans un avis de droit, on verra qui c'est qui a raison en définitive, puisque il y a des spécialistes qui le font.

Une autre version, c'est que vous soutenez uniquement l'amendement de M. le Conseiller BALET, si vous voulez, pour sécurité, mais encore une fois, je vous le rappelle, vous l'avez inscrit dans les budgets. Le poste de 1 ETP pour le Bureau du Conseil, n'est évidemment pas remis en question. Donc, je vous invite au nom de la Municipalité à ne pas accepter le sous-amendement.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi je suis très surprise qu'on arrive à ce point et que nous n'ayons pas du tout entendu parler de ces amendements et sous-amendements, notamment dans les groupes, puisque ça n'a pas été présenté. Et je pense que c'est - dieu sait si je suis reconnaissante à nos secrétaires de tout le travail qu'elles font et elles le savent, car j'ai eu l'occasion de le leur dire souvent, - une question qui à mon avis devrait être du ressort des Ressources Humaines.

Est-ce qu'il est encore aujourd'hui sensé de faire un PV mot à mot ? Franchement, une fois, il faudra se poser la question. On est filmé, enregistré et je crois qu'il y a peut-être là aussi quelque chose à faire. Ces quarante à cinquante pages, combien de personnes les lisent, à part ceux qui ont dit quelque chose, qui veulent voir si cela a été bien retranscrit ! Pour le reste, je crois que c'est quand même un peu dépassé.

Moi, je pense qu'on ne peut pas, comme ça, à la fin d'un Conseil, la dernière demi-heure ou un peu plus, discuter de chose de ce type-là sans avoir eu d'analyse des Ressources Humaines. On a un service des Ressources Humaines qui a peut-être des ajustements à faire. Peut-être que l'amendement est valable, mais on ne peut pas, nous, ce soir, ici avec les moyens que nous avons, faire ici ce genre d'analyse.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Effectivement, c'était dans l'intention du Bureau du Conseil que le débat se fasse quand même un tout petit peu autour de cette demande, ce qui n'aurait pas du tout pu se faire si on n'avait pas proposé d'amendement.

Quant à savoir maintenant si on aurait dû vous le proposer plus tôt, certes, je vous rappelle juste quand même que le préavis a été déposé extrêmement tardivement. La commission peut vous le dire puisqu'elle a découvert le préavis en débarquant le soir-même de la séance à laquelle elle a participé. Donc, c'est vrai que les délais étaient extrêmement courts. Là, on a découvert également que cet article avait disparu.

Pour ma part, ce que je peux dire, c'est qu'il est peut-être possible qu'il est prématuré de discuter de cette question des 0,3 EPT, c'est clair, que si maintenant on n'entre pas en matière sur cette question-là, il faudra qu'on se pose la question des prestations du Bureau du Conseil communal et donc de la question que vous avez soulevé, Mme la Conseillère, concernant le PV, c'est un des aspects sur lequel on peut peut-être travailler. Par contre, alors, ce qui est sûr, c'est qu'il faut absolument accepter l'amendement, parce que sinon, on part avec un vide total et donc je rappelle juste que l'amendement que j'ai proposé au début, ne fait que de remettre en l'état ce qui a été fait lors de la précédente législature. Voilà.

Pour moi, je dirais, la question de savoir « est-ce qu'on augmente ? », peut-être qu'elle est prématurée, on peut en discuter parce qu'on n'est pas venu avec des chiffres, on est simplement

**Vote s/sous-
amendement du point 3
de l'annexe**

venu avec des appréciations vous disant que les secrétaires du Conseil communal sont submergées par le travail, ça on peut le dire, ça c'est clair. On l'a constaté, il y a une fatigue qui est croissante et je ne souhaiterais pas dire qu'une de nos secrétaires tombent malade, parce que je me sentirais aussi un peu responsable, par rapport à ça. Et puis surtout, je peux imaginer qu'en tant que futur président, j'espère en tout cas, j'aimerais compter sur ces deux personnes disons, à cent pour cent de leurs capacités.

Donc, en tous les cas, la question du 0.3 ETP d'accord, mais la question du 1 ETP, elle ne se pose pas. Je vous demande vraiment de soutenir cet amendement.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

Le sous-amendement au point 3 de l'annexe 1 du préavis est accepté par 42 voix contre 23 et 11 abstentions.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vous rappelle qu'on demandera un avis de droit pour voir si vous avez le droit de faire cette manœuvre.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je me permets juste de revenir en arrière, on a voté le sous-amendement, mais l'amendement, n'a pas été voté.

Nous ne devons pas au point 3 voter l'amendement aussi ? Il n'a pas été retiré à ma connaissance. Normalement, on a voté un sous-amendement, mais l'amendement doit aussi être voté, me semble-t-il ? A moins que là, alors si vous refusez, on va devant un bon vice de forme.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Okais, merci Monsieur. Il me semblait que puisque le sous-amendement était accepté, que c'était d'office qu'on acceptait le premier. Mais je fais voter sur l'amendement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de l'annexe au point 3 sont priés de la manifester en levant la main.

Pardon, il semble que ce soit faux !

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Excusez-moi d'intervenir sur ces histoires de procédures, mais je crois qu'il faut que ce soit bien clair.

Lorsqu'on a voté le sous-amendement, on a voté en fait le sous-amendement contre l'amendement, en l'occurrence, le sous-amendement a écrasé l'amendement. Maintenant, il s'agit de savoir si le nouvel amendement, qui est l'amendement amendé du sous-amendement soit... Les Conseillers communaux ont le droit de décider qu'ils ne veulent pas de cet article-là, puisque qu'il n'existe pas dans le projet initial, donc, on doit voter. Ce qui vient d'être voté par le Conseil, ne compte rien, alors que le vote d'avant, on votait le sous-amendement contre l'amendement, c'est toujours comme cela que ça fonctionne avec les sous-amendements.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci Monsieur PILLONEL pour ces éclaircissements. Donc, je fais voter sur l'acceptation de cet amendement et sous-amendement. C'est juste. Celles et ceux qui acceptent l'amendement et le

	sous-amendement de l'annexe au point 3 sont priés de le manifester en levant la main.
Vote s/amendement amendé du point 3 de l'annexe	L'amendement amendé au point 3 de l'annexe 1 du préavis est accepté à une très grande majorité.
	La parole n'est plus demandée.
Vote s/annexe 1 amendée	L'annexe 1 amendée est acceptée à une évidente majorité.
	La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 amendé du préavis. Je vous le relis :
	<u>Article 1 :</u> Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés conformément à l'annexe 1 amendée pour la législature allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.
	La parole n'est pas demandée.
Vote s'article 1	L'article 1 amendé du préavis est accepté à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR16.15PR est accepté à une évidente majorité tel qu'amendé.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés conformément à l'annexe 1 amendée pour la législature allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.
	<u>Article 2 :</u> Les montants touchés par les Conseillers communaux s'entendent nets de charges sociales.
	<hr/>
12. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR16.13PR</u>	CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2016. RAPPORTEUR : M. SYLVAIN PITTET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Sylvain PITTET ne donne lecture que des conclusions du rapport et de quelques remarques.

M. le Conseiller Sylvain PITTET :

M. le Conseiller BALET évoquait à l'instant le laps de temps très réduit à disposition du Bureau afin d'étudier le préavis que nous venons de voter, avant la séance de commission.

La remarque dont je vais vous donner lecture avant d'en venir aux conclusions, va dans le même sens.

Ce n'est que le 6 juin, jour où la Commission des finances a siégé et étudié le présent préavis, que les membres de la Commission ont reçu sa version officielle. Bien qu'elle ait pu disposer d'une version PDF et non officielle de ce document auparavant, la Commission des finances déplore ce retard.

L'article 48 du règlement du Conseil communal prévoit, pour chaque membre du Conseil, je cite : « *le droit de présenter par écrit, à une commission, ses observations sur l'objet soumis à son examen. La commission doit en prendre connaissance. (...)* ». Ces dispositions ne peuvent être respectées dès lors que le préavis parvient aux membres du Conseil dans des délais aussi tardifs.

Suivent les conclusions.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro de compte sur lesquels vous interviendriez au début de votre prise de parole.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.13PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2016, représentant au total une augmentation de charges de CHF 163'774.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2016	3'316'670
	<u>Modification des charges</u>
1. Administration générale	70'800
3. Urbanisme et Bâtiments	65'000
4. Travaux et environnement	19'000
5. Jeunesse et cohésion sociale	8'974
	<hr/> 163'774
Charges supplémentaires	<hr/> 163'774
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<hr/> 3'480'444 <hr/>

13. PRÉAVIS
N° PR16.12PR

*Composition de la
commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 1'980'000.- POUR LA RÉALISATION DE LA 3^{ÈME} ÉTAPE DE LA SÉCURISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : MME NATACHA RIBEAUD EDDAHBI

RAPPORTRICE DE MINORITÉ : MME PIERRETTE ROULET-GRIN

Mmes et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÈRON, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Pierrette ROULET-GRIN, Olivier PI PRINZIO remplaçant M. Vassilis VENIZELOS, Yann MAMIN, Walter MÜLLER, Boris RICHARD et Roland VILLARD remplaçant M. Eric BAUDIN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité, Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI donne lecture d'une remarque, du vœu et des conclusions du rapport de majorité et Mme Pierrette ROULET-GRIN donne lecture d'une partie du rapport, de quelques remarques et des conclusions du rapport de minorité.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste une précision en prémisses, puisque c'est un peu erroné que d'appeler ce premier rapport de majorité et l'autre de minorité, mais finalement, c'était un petit peu pour répondre au code.

Ce premier rapport est en fait le rapport de l'ensemble de la commission, sachant qu'une minorité de celle-ci a effectivement décidé de proposer un amendement et ça fait l'objet de ce rapport de minorité. Mais en soit, ce premier rapport est le rapport de l'ensemble de la commission et non pas un rapport de majorité ou de minorité ou de quoi qu'il en soit.

Au-delà des conclusions de ce rapport, je me permets de rajouter le vœu qui a été émis par cette commission et qui est unanime : dans la mesure où les dégradations ont essentiellement lieu hors du temps scolaire, la commission souhaite que les caméras fonctionnent uniquement en dehors du temps scolaire.

Suivent les conclusions du rapport de majorité.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Dans son préavis, la Municipalité d'Yverdon prévoit d'équiper – à titre de test - un seul de ses périmètres scolaires d'un système de vidéo-surveillance, celui de la Place d'Armes. S'ils comprennent qu'on veuille protéger ce bâtiment historique, quatre des huit commissaires chargés d'étudier ce préavis PR16.12PR s'étonnent de cette retenue. Les informations reçues de voisins et les images remises par URBAT montrent que le site scolaire des Quatre-Marronniers est lui

aussi victime de multiples déprédations, incendies intentionnels comme de dommages de toute sorte. D'une conception architecturale plus récente, situé au milieu d'un quartier résidentiel - ce site, comme son voisinage - mérite de ne pas devenir un lieu d'insécurité ni d'être laissé à la merci d'un vandalisme tout aussi récurrent que celui de la Place d'Armes, ce dernier secteur allant incessamment voir sa protection policière de proximité renforcée.

De ce que nous apprenons, c'est que chaque semaine qu'il y a des déprédations sur les bâtiments scolaires. On a vu par exemple, des concierges qui doivent déjà aller le dimanche après-midi pour ramasser les déchets du week-end. Et il n'est pas rare au collège des Quatre-Marronniers, de voir le concierge passer l'aspirateur dans le préau afin d'éviter que les enfants ne se blessent avec des briques de verre, reliques de week-end arrosé.

C'est la raison pour laquelle il nous semble utile que ce système de vidéo-surveillance soit étendu à un collège d'une autre facture architecturale que celui de la Place d'Armes.

Nous avons d'ailleurs eu, en commission, des informations concernant ce qui s'est passé à Lutry. Ce n'est peut-être pas un modèle au niveau de la protection des données, vous jugerez vous-même. Question au commandant Eugène CHOLLET, chef de l'APOL, l'Association Police Lavaux : depuis l'installation de la vidéo-surveillance sur vos sites...

Mme la Présidente Catherine CARP :

Excusez-moi Mme la Conseillère, vous êtes hors du rapport que vous avez donné à notre Conseil.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Alors, je vous lis les conclusions et nous en parlerons après.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci.

Lecture des conclusions du rapport de minorité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un rejet du préavis de la majorité de la commission et d'une demande d'entrée en matière par la minorité de la commission avec des amendements aux articles 1 et 2.

J'ouvre la discussion sur cette demande d'entrée en matière.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je déclare mes intérêts, je suis père de deux enfants scolarisés actuellement dans les bâtiments concernés par le préavis et je ne serai certainement pas le seul à déclarer ses intérêts ce soir.

J'étais pour le moins stupéfait à la lecture des conclusions du rapport de commission qui recommande de refuser en bloc le préavis. Le débat en commission, s'est visiblement focalisé sur la vidéo-surveillance dont le montant ne représente que CHF 20'000.- sur un montant total de CHF 1'980'000.-, à savoir 1% seulement du montant. Et c'est faire fi, dès lors, des 99 autres pourcents qui prévoient de sécuriser les bâtiments avec des détections incendie, système anti-intrusion, pare feu, extincteurs, etc. Les photos qui sont jointes au préavis parlent d'elles-mêmes.

Pour rappel, près de quatre-milles élèves fréquentent les classes yverdonnoises, dont une bonne partie dans les établissements qui sont concernés par ce préavis et qui représentent des risques notamment en terme d'incendie qui sont très élevés.

Discussion sur la demande d'entrée en matière.

Dès lors, un refus en bloc, comme préconisé par la commission du préavis, serait donc une réaction totalement disproportionnée et déraisonnable. Il suffisait en fait à certains Conseillers, membres de cette commission, par exemple, de présenter un amendement de CHF 20'000.- s'ils ne souhaitaient pas voir le collège de la Place d'Armes équipé de vidéo-surveillance.

Pour ma part, je vous recommande d'entrer en matière sur ce préavis, de soutenir le rapport de minorité qui lui, ne remet pas en cause les CHF 1'960'000.- de travaux qui sont nécessaires à sécuriser ces bâtiments, contre les incendies et le vandalisme.

Et celles et ceux qui sont particulièrement allergiques à la vidéo-surveillance, pourront toujours déposer un sous-amendement.

Voilà. Je vous invite donc à entrer en matière et soutenir le rapport de minorité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'avais demandé à pouvoir prendre la parole en préambule parce que je souhaitais, d'une part, vous passer un diaporama, rapidement, et deuxièmement, faire quelques remarques préalables.

Je demande donc à ce que le diaporama soit lancé. J'ai fait une sélection de deux photos par collège, à part pour un où il y en a quatre, parce que je pense qu'il est important que vous voyez tous ce que la commission a pu voir. Cela va aller assez vite :

Quatre-Marronniers



Déchets après chaque week-end



Déchets, casse après chaque week-end



**Incendie volontaire d'un canapé
provenant des déchets encombrants**

Cheminet



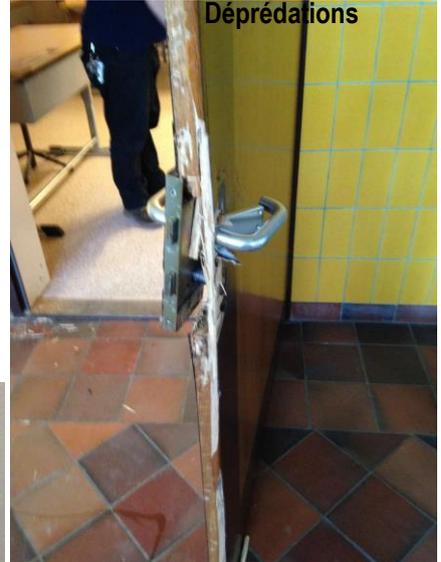
Tube à clefs utilisé comme cache pour produits prohibés



Fontenay



Déprédations



Graffiti effectué avec un briquet chalumeau



Séquelle du week-end

Léon-Michaud



Effraction et intrusion au pavillon De Budé





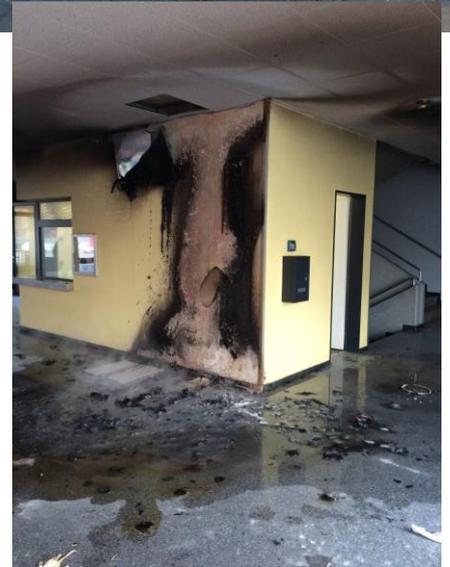
Tags sur le mur de la salle de gym



Scooter incendié volontairement



Incendie criminel après intrusion dans le hall





après 6 semaines seulement !





Le perron du collège un lundi matin



Le préau du collège un lundi matin



Pré-du-Canal



Incendie criminel



Canapé incendié provenant des déchets encombrants



Salle omnisports des Isles



Incendie volontaire dans un vestiaire

A ce jour et depuis le début de l'année, plus de Fr. 30'000.00 ont été engagés à la suite d'actes d'incivilité contre le patrimoine scolaire.

J'ai souhaité vous montrer ces photos parce que je pense que le problème est sérieux.

En mars 2015, tôt le matin, la concierge de l'établissement du collège Léon-Michaud a constaté qu'un feu très important avait eu lieu dans le hall central. De très nombreux dégâts ont été déplorés, comme vous avez pu le constater. Heureusement, le feu s'est éteint de lui-même après avoir ravagé ce hall. Il n'est donc pas monté à l'étage. Si tel avait été le cas, le collège Léon-Michaud aurait brûlé.

Cet incendie a eu lieu de nuit. Mais que ce serait-il passé s'il avait eu lieu de jour ?

Devant l'ampleur des dégâts et le danger potentiel encouru par les élèves et les enseignants, trois services ont décidé de mener une réflexion sur la sécurité de nos écoles : Urbat, Police et Jécos. Le groupe de travail qui a réfléchi à une meilleure sécurisation des écoles, a fait les propositions que vous examinez ce soir.

L'incendie du collège Léon-Michaud n'est pas isolé, même si c'est le plus grave. Il y en a régulièrement qui, par chance, n'ont pas été dramatiques. Mais il est aussi arrivé récemment que des personnes entrent au collège de Fontenay et mettent le feu à des bidons en plastique.

En 2014 et 2015, nous avons eu des feux de poubelles, des feux de container, des feux de scooters sous couvert à vélo, d'objets encombrants, style les canapés que les gens croient bon d'abandonner au pied de leur immeuble, et que l'on a retrouvé callés contre la façade du pavillon du Pré-du-Canal avant d'y mettre le feu.

A cela s'ajoute les innombrables déprédations que les concierges constatent semaine après semaine. Il ne s'en passe pas une au cours de laquelle je ne vise pas des factures de réparation. Cette semaine, j'ai visé pour CHF 3'000.- de factures relatives à des déprédations.

Un tel état de fait inquiète les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes, les enseignants, la Municipalité et ses services.

L'éventualité d'un incendie dans une école fait peur.

Les déprédations quotidiennes constatées empoisonnent le travail des concierges. Elles créent un sentiment d'insécurité pour les utilisateurs des écoles.

C'est pour cela, Mmes et MM. les Conseillers communaux, que plusieurs collaborateurs des services de la commune ont pris beaucoup de temps pour faire cet état des lieux et trouver des solutions pour maximiser la sécurité des écolières et écoliers, des enseignants, mais aussi pour préserver notre patrimoine.

La Municipalité a été choquée de lire dans le rapport de majorité que les mesures de sécurité que nous vous proposons pourraient être superfétatoires puisque l'ECA rembourse une bonne partie des dégâts.

Si une école brûle, dans l'immédiat, on se fiche un peu de savoir si l'ECA va rembourser.

Notre préoccupation se tourne vers le danger que les élèves et les enseignants ont pu courir. Si l'école brûle, il faut reloger tout ce monde. Et où, du reste ? Comment leur fournir le matériel dont ils auraient besoin dans un tel cas de figure ?

Si le collège Léon-Michaud brûle, le dédommagement de l'ECA ne reconstruira pas à l'identique le bâtiment historique parti en fumée.

Je constate que la majorité de la commission s'est égarée sur le chemin de la réflexion relative à la protection de la sécurité des enfants fréquentant nos écoles, des enseignants et de la préservation de notre patrimoine.

Devant des objectifs aussi importants que cela, venir chipoter sur le fait que le préavis contient des dispositions du futur règlement alors qu'il n'est pas encore passé devant votre Conseil, est hors de propos, sans importance pour la sécurité des personnes et particulièrement inadéquat devant l'enjeu.

Enfin, jouer avec la vie des élèves et des enseignants sous prétexte que la pose d'une vidéo protection indispose, n'est pas sérieux.

Chacun a le droit d'avoir son avis sur le sujet, mais jeter bébé avec l'eau du bain n'est pas responsable. Il suffisait de proposer ce soir, comme l'a dit M. le Conseiller Maximilien BERNHARD, un amendement pour supprimer la vidéo protection.

En rejetant ce préavis, vous donnez un message pour le moins négatif à la population, qui ne peut pas comprendre toutes les subtilités que vous allez tenter maintenant d'évoquer.

Voilà Mmes et MM. les Conseillers communaux. J'espère que vous serez raisonnables et que vous ferez passer toutes les mesures que nous vous proposons, même la vidéo-surveillance ou la vidéo protection, appelez-la comme vous voulez. Vous savez bien comme j'ai été réfractaire à une époque à ce mode de surveillance. Je pense qu'il est indispensable aujourd'hui. Ce que vous avez vu aujourd'hui est beaucoup trop grave pour que l'on ne puisse pas, par tous les moyens, empêcher des déprédations aussi graves et empêcher des incendies qui pourraient être dramatiques. Je pense que quelques caméras posées avec des mesures administratives qui doivent suivre la vidéo protection, n'est rien en regard de la sécurité des élèves et des enseignants.

Je vous rappelle aussi qu'il y a un préposé cantonal aux données, à qui l'on doit soumettre le projet de vidéo protection, examiner et expliquer exactement comment on veut la faire fonctionner et que le préposé cantonal a le droit de la refuser, de l'amender, de la corriger, de nous imposer d'autres mesures s'il estime qu'elle n'est pas adéquate.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule, Mmes et MM. les Conseillers. Je vous laisse maintenant débattre.

M. le Conseiller Julien MING :

Vous avez parlé M. BERNHARD, effectivement d'une idée d'amendement. Cette idée est là. Donc je vous la propose : mon idée est de modifier l'article 1.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Excusez-moi. Pour le moment, la discussion porte sur la demande d'entrée en matière ou non. Donc, vous pourrez faire cette proposition d'amendement après.

M. le Conseiller Julien MING :

J'aurais juste voulu alors revenir par rapport au point principal dont est en train de parler. Donc, c'est aussi par rapport à la vidéo-surveillance. On en parlera exactement au niveau des amendements par la suite, pas de problème, par contre sur le fond. La vidéo-surveillance, il y a des points qui sont forcément problématiques, c'est-à-dire que nous n'avons pas eu de rapport de la part de la Municipalité suite à la mise en place au niveau de la gare. Est-ce que ça a porté ses fruits oui ou non ?

Autre point, la majorité des déprédations qui ont été vues sur les images précédentes, ont eu lieu à l'intérieur des bâtiments et dans des annexes, donc ça ne serait probablement pas des lieux visibles par ces caméras.

Ensuite, juste pour terminer, de nombreuses études ont prouvé le manque d'effets dissuasifs de

ces caméras.

J'en ai fini pour l'instant. Je reviendrais par la suite. Merci.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Oui, alors j'étais membre de cette commission et malheureusement, je me suis trouvé en minorité en voulant l'accepter. J'en étais un peu outré, pourtant, je suis un peu sensible aux vidéo-surveillances, mais je trouve que cette proposition faite par la Municipalité comme présentée par la Municipalité, je la conseille tout à fait. Elle est intelligente, elle est proportionnée, ce que demande la loi. Donc, je pense qu'à mon avis, ce préavis, comme présenté par la Municipalité doit être accepté.

Si la Municipalité avait pensé que plusieurs vidéo-surveillances étaient nécessaires sur d'autres collèges, elle l'aurait présenté. Je ne trouve pas cette Municipalité stupide à ne pas nous présenter ça, elle est assez intelligente pour présenter un projet proportionné et je reste parfaitement scandalisé qu'une majorité, effectivement, de cette commission rejette l'eau du bain et le bébé, donc je demande à ce Conseil d'accepter ce préavis comme présenté par la Municipalité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller, vous entrez donc en matière.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a pris connaissance de ce préavis et des rapports de majorité comme de minorité. Notre parti, comme vous le savez, a toujours milité pour l'installation de vidéo-surveillance et dans ce sens, nous avons fait bon accueil de ce préavis.

Cependant, une partie des déprédations ont lieu hors champs des caméras prévues, que ça soit dans les préaux d'écoles ou dans les parkings pour deux roues. Il y a donc ici une proposition louable, mais pas suffisante pour appréhender les auteurs de ce type de vandalisme. Nous attendons donc comme stipulé dans le point 3.2 du présent préavis, une amélioration dans la coordination et la communication entre les différents acteurs concernés : Jécós, PVN, la direction des écoles.

Aujourd'hui, la majorité de la commission demande à ce Conseil de rejeter ce préavis, privant ainsi nos établissements scolaires d'une amélioration conséquente en matière de sécurité incendie. Nous en appelons donc à votre bon sens, Mesdames et Messieurs, et d'accepter au moins l'entrée en matière de ce préavis.

Comme vous l'aurez compris, notre parti soutient l'amélioration des moyens sécuritaires pour appréhender les malfrats qui font régner un sentiment d'insécurité pour les élèves et les enseignants. J'invite donc ce Conseil à entrer en matière sur ce préavis et de suivre les amendements aux articles 1 et 2 tels que présentés par le rapport de minorité.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je ne déclare pas mes intérêts, mais mon expérience. J'ai passé plus de trente ans à Léon-Michaud. J'ai été responsable durant quatre ans du conseil de discipline.

Lorsque j'ai vu les recommandations de la commission, j'ai été vraiment atterré. Les déprédations dans l'établissement Léon-Michaud, elles ont existé, je les ai vues et ce n'est pas seulement à l'intérieur. Si vous aviez lu les tags sur les murs, c'était le plus souvent en anglais, je vous laisse deviner ! Mais surtout, il faut se placer à la place des élèves. Le collège, ce n'est pas seulement l'école, c'est un endroit où ils passent une bonne partie de leur temps. Lorsque qu'ils voient ces tags, lorsqu'ils voient un incendie, lorsqu'ils voient des gens qui ont jeté des bouteilles

dans la cour, ils le prennent quasiment comme une intrusion dans leur vie, comme un viol de leur domicile. Et le seul moyen de les rassurer, ce n'est pas de faire de la prévention et du bla-bla dans les classes, c'est de voir la police venir enquêter et ce qu'ils espèrent c'est que les coupables soient pris et punis. Et le meilleur moyen pour prendre ces coupables, eh bien, c'est de les reconnaître, c'est de les filmer. Oui, c'est une intrusion dans la vie privée, mais croyez-moi, un incendie, des tags, c'est une intrusion dans la vie privée des élèves autrement plus importante que d'avoir des images à visionner seulement si c'est nécessaire.

Donc, il faut à tout prix entrer en matière et à tout prix donner tous les moyens pour que ces incivilités cessent, c'est quasiment pas possible, mais soient au moins punies.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous parlais en prémices, effectivement d'une confusion. Elle est réelle puisque les conclusions de la commission ne tendent pas à une non-entrée en matière, qu'on se le dise. Effectivement et pour clarifier la chose, la majorité qui a refusé ce préavis est également la minorité. Oui, effectivement, c'est confus, je vous l'accorde.

Cela étant, comme l'a rappelé Mme la Municipale, nous ne sommes pas pour jeter le bébé avec l'eau du bain, de loin pas. Le débat s'est effectivement cristallisé sur la problématique de la vidéo-surveillance uniquement, le reste des mesures n'est pas remis en cause et ainsi ce n'est pas une non-entrée en matière, bien au-delà, nous soutenons et nous reconnaissons qu'il y a des déprédations et qu'il faut prendre les mesures nécessaires.

Ainsi, nous vous invitons à entrer en matière sur ce préavis. Les seules questions qui seront posées feront l'objet d'un amendement et d'un sous-amendement. En vous remerciant.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Brièvement, j'ai été doyen pendant vingt ans dans un établissement scolaire à Yverdon, j'ai été huit ans directeur d'un établissement primaire, je connais donc bien ces questions de déprédations. Ce n'est malheureusement pas un fait nouveau. Depuis des années et des années, on s'inquiète vraiment et on s'est inquiété, avec les services techniques communaux de ces déprédations et des moyens d'essayer de les éviter, tant que faire se peut.

On n'a pas toujours réussi, mais évidemment, mis à part des dispositifs visant à interdire l'accès aux bâtiments ou en tout cas limiter, ont été mis en place à plusieurs endroits, les normes incendie ont été appliquées à plusieurs endroits, donc tout un dispositif et les services techniques n'ont pas arrêté de chercher, de proposer des solutions.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à entrer en matière sur ce préavis et puis à se poser la question dans un deuxième temps en son âme et conscience, sur la question de la surveillance vidéo.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Je m'étonne, Mme RIBEAUD EDDAHBI de votre dernière intervention. Je dois avoir reçu le mauvais rapport de la commission puisque celui-ci mentionne bien sur les deux dernières lignes : *« la commission vous propose à la majorité de ses membres, soit par 2 voix pour, 4 voix contre, et 2 abstentions, de rejeter le préavis tel que présenté par la Municipalité »*. Est-ce le bon rapport ?

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

J'aimerais juste apporter quelques précisions au sujet des déprédations. Comme au collège des Près-du-Lac, les déprédations ont toujours lieu le soir. Ce ne sont pas des enfants qui vont être filmés, c'est la racaille, d'accord ! Alors, je pense qu'il est nécessaire maintenant d'agir.

Heureusement qu'au quartier, nous avons eu la police d'Yverdon qui a fait le nécessaire.

Actuellement, on a la paix, on peut dormir aussi. Il faut aussi penser aux voisins, aux gens qui habitent près des collèges, ce n'est pas drôle du tout. Et je pense aussi aux employés communaux qui doivent aller balayer, débarrasser, ramasser la casse, plus tout le reste. Je ne parle pas... euh, les cours d'école qui servent d'urinoir et le reste, hein ! Alors, je pense quand même une fois qu'il faut prendre une décision puis arrêter de penser qu'on va filmer vos enfants. Ce ne sont pas vos enfants qui vont être filmés, c'est la racaille.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

6. Vous m'avez stoppée tout à l'heure quand je voulais parler de l'expérience qui a été faite à Lutry. Je signale que je l'ai évoqué dans le rapport, mais je voulais apporter un élément concret par rapport à ça. La commission a été unanime et ma collègue présidente de commission pourra le dire aussi : nous ne voyons pas une ou des caméras qui tournent en continu pendant les heures d'école, notamment. C'est vraiment pendant les périodes où les bâtiments ne sont pas occupés : sur cela, je crois qu'il faut qu'on soit clair.

Et c'est pour cela que je le dis avec réserve : l'expérience qui a été faite à Lutry est légèrement différente. Les services communaux nous ont transmis les informations qui suivent après avoir questionné le commandant de l'APOL, de l'association de police Lavaux :

« Questions :

1. Depuis l'installation de la vidéo-surveillance sur vos sites scolaires, est-ce qu'il y a eu une diminution des actes d'incivilité ?

Oui, nous n'avons plus d'actes de vandalisme sur et en connexité des bâtiments scolaires.

2. Les caméras fonctionnent 24 heures sur 24 ou uniquement en dehors des périodes scolaires ?

24 heures sur 24 ».

C'est ce que nous ne voulons pas.

3. « Les caméras filment-elles en clair ou les images sont-elles floutées ?

Elles filment en clair.

4. Les enregistrements sont conservés combien de temps ?

72 heures.

5. Les caméras filment-elles uniquement dans les périmètres scolaires ?

Oui.

6. Grâce à ce système, est-ce que vous avez pu interpellé des auteurs de méfaits ?

Oui, mais le visionnement permanent sur les écrans de contrôle permet aux unités de police de faire un important travail de prévention, lorsqu'elle remarque la présence de personnes suspectes sur les sites.

7. Qui peut accéder aux images auprès de votre commune ?

Le commandant de police ou son remplaçant. »

Je trouvais que ce témoignage valait quelque chose, même si, comme je l'ai dit et comme ma collègue la dit, nous ne sommes pas pour une surveillance 24 heures sur 24, mais vraiment pendant les moments où le bâtiment est inoccupé.

On vient d'ailleurs de voter pour qu'un appartement devienne des classes au collège de la Place d'Armes. Ça veut dire que les collèges vont devenir vides. Donc ça augmente encore le risque. Et je crois qu'il faut penser à nos enfants et il faut aussi penser à ce qu'ils voient.

Pendant la commission, M. Jean-Claude RUCHET était là pour JECOS, et nous avons posé la question : *est-ce qu'on sensibilise les élèves - à titre de prévention - au sentiment, que c'est « leur » bâtiment, c'est un bâtiment public, c'est leur bâtiment, le sentiment d'appartenance à une*

école. Ceci ce fait déjà, mais ça ne suffit pas.

Il faut vraiment préserver les bâtiments et leurs installations avec des moyens modernes que vous avez tous les jours sur votre chemin. Ça vous excède peut-être, mais en attendant, c'est la réalité et ça permet d'avoir une certaine sécurité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes toujours en train de parler de demande d'entrer en matière.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste pour répondre à notre collègue Joëlle BETTEX. Effectivement, la conclusion de ce rapport est le reflet du vote en commission, ce qui fait qu'il m'était difficile de conclure par autre chose que par le résultat du vote.

Je conçois bien qu'effectivement la situation est un peu cocasse puisque ce vote ne signifie pas pour autant une non-entrée en matière et que le débat est un peu compliqué, raison pour laquelle je vous invite à entrer en matière et à discuter du problème qui n'est qu'un seul point, la vidéo-surveillance et pas le reste.

Vote sur l'entrée en matière

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la minorité de la commission, soit :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **y compris une installation de vidéo-surveillance au collège des Quatre-Marronniers.**

La parole est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion s/proposition d'amendement article 1

M. le Conseiller Julien MING :

Donc, comme discuté au préalable, j'aimerais proposer un amendement sur l'article 1, lié avec un autre amendement sur l'article 2, directement lié. Donc, voici ma proposition :

Article 1 sous-amendé : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **à l'exception de la mise en place du projet pilote des caméras de surveillance.**

Ce qui engendre pour l'article 2 :

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de ~~Fr. 1'980'000.-~~ **Fr. 1'960'000.-** lui est accordé pour réaliser les interventions prévues.

C'est donc les CHF 20'000.- de déduction par rapport à l'article 2 présenté.

Discussion s/proposition
sous-amendement
article 1

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Moi, j'aimerais faire part de mon expérience au SEMO.

J'étais totalement opposée à la vidéo-surveillance, mais alors plus qu'opposée, et on avait des déprédations sans arrêt, incendie de bus, portes cassées, vols de vélos etc. Et finalement le propriétaire, sans nous en parler, a mis une caméra, donc, évidemment, on était assez outré, parce qu'on était filmé toute la journée, sans être au courant et sans qu'il y ait d'affiche.

Finalement ça, ça a été réglé et ça nous a changé notre vie. C'est malheureux, c'est vrai qu'on doit mettre des caméras pour éviter ce genre de déprédations. Celui qui a brûlé le bus, il a été retrouvé grâce aux photos. Celui qui a volé un vélo, il a été retrouvé grâce aux photos et de plusieurs événements et plusieurs éléments, on a pu retrouver les gens grâce à ces photos. Et franchement, je pense que c'est très très très utile. Voilà ce que je voulais dire. Je voulais faire part de mon expérience.

Discussion s/proposition
sous-amendement
article 1

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes donc en présence d'un amendement et d'un sous-amendement. Nous allons d'abord discuté du sous-amendement :

Article 1 La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **à l'exception de la mise en place du projet pilote des caméras de surveillance.**
sous-
amendé :

La discussion est ouverte sur cette proposition de sous-amendement. Ou bien c'est un 2^e amendement ? Il faut les opposer, d'accord. Merci.

Nous sommes en présence de deux amendements.

Proposition 1 La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **y compris une installation de vidéo-surveillance au collège des Quatre-Marronniers.**
Article 1 :

contre

Proposition 2 La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **à l'exception de la mise en place du projet pilote des caméras de surveillance.**
Article 1 :

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Pour vous simplifier la tâche, je propose simplement que vous opposiez l'amendement ROULET-GRIN à l'amendement MING en précisant que l'un stipule qu'il veut des caméras de surveillance en plus dans un collège et l'autre sans les caméras à la Place d'Armes et ça vous simplifiera la tâche.

Mme la Présidente Catherine CARP :

C'est ce que je voulais faire. Merci. Est-ce que vous voulez qu'on recommence pour l'amendement de Mme ROULET-GRIN qui veut une installation de vidéo-surveillance en plus ? Je fais d'abord voter ceux qui veulent des vidéo-surveillance et ceux qui ne veulent pas, ce sera après. Donc, voilà on compte ceux qui veulent des vidéo-surveillances en plus.

Vote proposition 1
contre proposition 2

La proposition d'amendement 1 est acceptée par 44 voix contre 22 pour la proposition d'amendement 2 et 10 abstentions.

J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé.

Pardon, il me semble qu'il y a quelqu'un qui veut la parole.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je vous remercie de me donner la parole. Juste pour dire que maintenant, il y a un amendement qui a gagné, il conviendrait maintenant d'opposer cet amendement à la version de la Municipalité avant de faire voter sur l'article 1. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci beaucoup M. le Conseiller. Nous avons maintenant une version de l'article 1 amendé que je vais opposer à la version proposée par le Municipalité.

***Vote proposition 1
contre proposition de la
Municipalité***

La proposition d'amendement 1 (y.c vidéo-surveillance au collège des Quatre-Marronniers) est acceptée par 41 voix contre 34 pour la proposition de la Municipalité et 2 abstentions.

*Discussion sur article 1
amendé*

J'ouvre maintenant la discussion sur l'article 1 amendé.

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **y compris une installation de vidéo-surveillance au collège des Quatre-Marronniers.**

La parole n'est pas demandée.

***Vote sur article 1
amendé***

L'article 1 tel qu'amendé est accepté à la majorité.

Discussion sur article 2

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un amendement de la minorité de la commission qui propose une augmentation de la somme de Fr. 30'000.- :

*Proposition
d'amendement*

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de ~~Fr. 1'980'000.-~~ **Fr. 2'010'000.-** lui est accordé pour réaliser les interventions prévues.

La parole n'est pas demandée.

***Vote s/proposition
d'amendement article 2***

La proposition d'amendement est acceptée à une évidente majorité.

La parole n'est pas demandée.

Vote article 2 amendé

L'article 2 tel qu'amendé est accepté.

Discussion sur article 3

Il y a un article 3 que j'ai oublié. Excusez-moi.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.12PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à la 3^{ème} étape de la sécurisation des bâtiments scolaires, **y compris une installation de vidéo-surveillance au collège des Quatre-Marronniers.**

Article 2 : Un crédit d'investissement de **Fr. 2'010'000.-** lui est accordé pour réaliser les interventions prévues.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n°6303 Sécurité des bâtiments scolaires, étape 3 et amortie en 10 ans au maximum.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.****14.1****Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour une valorisation des parcelles communales occupées par le parking du Midi.)**

Il y a de cela quelques mois, lors de notre dernière séance du Conseil communal, nous avons voté un préavis pour l'acquisition d'une parcelle sur le parking du Midi.

Ce préavis a été accepté à une large majorité avec plusieurs vœux, plusieurs souhaits portés par une majorité du Conseil, portés également par la commission. Un souhait de voir ce secteur se développer le plus rapidement possible dans les limites du possible, en tenant compte des limites des ressources des services et des différents dossiers qui les occupent. J'avais annoncé à ce moment-là le dépôt d'une intervention et comme promis je viens ce soir avec cette intervention qui a été communiquée et transmise à l'ensemble des groupes présents dans ce Conseil. Ce postulat s'intitule donc « pour une valorisation des parcelles communales occupées par le parking du Midi ».

En effet, considérant que l'offre en logements dans la commune d'Yverdon-les-Bains est insuffisante et ne permet pas de répondre à la demande. Il y a un taux de vacances relativement faible. Nous sommes en tout cas très loin du taux de vacances de 1,5 qui permet de répondre à la demande.

Malgré les différents projets qui sont en cours, qui sont portés par les partenaires publics ou les partenaires privés, nous n'arrivons pas à répondre à cette demande.

Nous avons aussi de nouvelles dispositions fédérales, la fameuse LAT qui fait beaucoup parler d'elle dans ce canton, qui va être traduite dans une quatrième adaptation du Plan directeur cantonal qui sera prochainement débattu par le Grand Conseil. Et cette LAT ainsi que le Plan directeur cantonal préconisent de développer l'urbanisation vers l'intérieur.

Avec cette parcelle, avec l'acquisition du mois d'avril, nous sommes propriétaire d'un secteur de 5'000 m² sur le parking du Midi. En appliquant un indice de densité de 1 à peu près ou de 1,2 ce qui correspond aux densités que l'on peut rencontrer dans ce secteur, cela représente un potentiel de 50 à 75 logements. On pourrait même envisager des densités plus élevées, donc ce

secteur présente un potentiel de développement intéressant. Et en plus, la maîtrise foncière, le fait d'être propriétaire de ces terrains nous permettrait d'orienter le développement dans un sens souhaité, soit de favoriser des logements à loyer abordable ou alors de favoriser l'implantation de coopérative sur le site ou alors de proposer des standards énergétiques élevés.

Bref, tous ces éléments nous amènent et nous incitent à vous proposer aujourd'hui ce postulat qui a la forme suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier dans les meilleurs délais, l'opportunité de lancer un projet de développement sur le secteur actuellement occupé par le parking du Midi. Cette réflexion devra tenir compte des contraintes liées à la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal et du projet de réaménagement de la rue du Midi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

Discussion sur le postulat

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Avant de pouvoir se prononcer sur ce postulat, il me semblerait bien d'avoir l'avis de la Municipalité par rapport au futur de ce terrain, c'est-à-dire au futur du parking.

Est-ce qu'il est prévu qu'il soit souterrain pour les habitants de la rue du Midi ?

Et enfin, on avait eu oui dire que la Fondation du logement aurait éventuellement une vision sur cette parcelle, est-ce le cas ou pas ?

Merci pour ces précisions.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous remercie M. le Conseiller VENIZELOS de m'avoir transmis votre postulat et donc j'y répons comme suit :

Le parking de la rue du midi est affecté à la zone de la ceinture centrale du Plan général d'affectation. Le site est idéalement situé, ce qui a conduit la Municipalité à proposer au Conseil communal d'acheter la parcelle n° 984 d'une superficie de 302 m² ce printemps, car elle est située dans le prolongement du parking. Ainsi, la ville est propriétaire de quatre parcelles formant un périmètre cohérent, ce qui offre la possibilité d'y développer du logement un jour.

En effet, l'emplacement et l'affectation des parcelles en font un site stratégique, en parfaite adéquation avec la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Cette loi encourage, ou plus exactement contraint la ville à :

1. densifier les centres
2. limiter l'extension de l'urbanisation en périphérie.

La 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal en cours freine la densification des centres en fixant une limite de croissance. Pour l'agglomération d'Yverdon-les-Bains, le pourcentage annuel proposé serait a priori de 2,1% si on prend les chiffres 2008 à 2030. Cela représente 670 habitants par année pour l'agglomération. De ce fait, la ville serait contrainte par le canton de

limiter et de sélectionner les sites à développer et à densifier.

Une fois le plan directeur approuvé par le Grand Conseil, ce qui devrait être fait à l'automne, une pesée des intérêts, judicieuse et globale, sera alors indispensable pour ne pas pénaliser des procédures de planification qui sont déjà très avancées, notamment et en particulier, celles de « Gare-Lac », « Aux Parties » ou encore « Coteau est ».

Dans l'immédiat, le projet de réaménagement de la rue du Midi, qui vous sera soumis à la rentrée, supprime des places de parc. Celles-ci seront compensées dans le parking du Midi, agrandi et réorganisé, grâce à l'achat de cette parcelle n° 984. La réalisation d'un programme de logements sur ce site implique une réflexion importante, notamment quant à la gestion du stationnement. En effet, une solution doit être trouvée afin, d'une part, de valoriser le site, et d'autre part, de garantir les besoins en stationnement.

La Fondation Yverdonnoise pour le Logement (FYL) pourrait être un partenaire privilégié pour y construire du logement. Mais, elle vient d'être recapitalisée à hauteur de quatre millions pour entreprendre la construction de deux immeubles de logement. Elle doit se concentrer sur ce projet avant d'en entreprendre de nouveaux. Elle n'est donc pas en mesure de mener plusieurs gros projets simultanément.

De son côté, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments est impliqué dans un nombre extrêmement important de dossiers. Il n'est pas envisageable pour l'instant d'en prendre en charge de nouveaux pour les collaborateurs du service.

Enfin, la révision du PGA est en cours. La ville étant propriétaire du parking, deux voies sont possibles pour optimiser le potentiel de densification :

- par un plan de quartier
- par un traitement dans le cadre du PGA.

C'est donc au regard du contexte actuel que l'opportunité de construire du logement sur le parking du Midi est évaluée. Nous devons trouver la meilleure manière et le meilleur moment pour valoriser ce site. Nous devons aussi tenir compte des disponibilités financières et humaines de la ville pour piloter un tel projet. Par voie de conséquence, le travail de réflexion pour lancer un projet de développement sur ce site n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Merci Mme la Municipale pour ces précisions que j'entends parfaitement, que je comprends très bien.

Quelques mots sur la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal qui n'a toujours pas été transmise au Grand Conseil. Cette 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal propose effectivement des seuils de population, ce qui n'est pas tout à fait en phase, à mon sens, avec l'esprit de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, puisque celle-ci propose plutôt une limitation de l'extension de l'urbanisation. Donc, ce point-là, Mme la Municipale, sera probablement débattu au Grand Conseil et n'est pas encore gravé dans le marbre, quant aux différentes dispositions cantonales.

Bien entendu des pesées d'intérêts seront nécessaires au moment de la définition des priorités pour la ville, mais c'est bien le sens de ce postulat.

On a parlé de différents projets, vous en avez oublié un, c'est le projet Roseyres. On a évoqué différents projets en extension urbaine sur la zone agricole et nous considérons qu'il est plus opportun de privilégier des secteurs en développement vers l'intérieur, en utilisant les zones à bâtir actuelles, en plus, zones à bâtir que nous possédons, atout supplémentaire.

Nous comprenons toutefois cela nécessite une réflexion importante. Nous comprenons aussi qu'il

y a ces contraintes liées au Plan directeur cantonal comme je l'évoquais, raison pour laquelle nous déposons une proposition relativement souple finalement, un postulat.

Donc, nous vous demandons d'étudier l'opportunité de valoriser ce secteur dans les meilleurs délais, donc il n'y a aucune contrainte calendaire. Cela fait bientôt vingt ans que je suis au Conseil communal, j'ai déposé des postulats et des motions il y a vingt ans qui n'ont toujours pas de réponse. J'espère par contre que ce secteur sera développé de façon plus rapide, bien entendu, mais ce postulat laisse finalement la porte ouverte à différentes propositions, à différentes temporalités et la possibilité aussi à la Municipalité, d'identifier d'autres partenaires que la Fondation pour le Logement, des partenaires privés, par exemple.

Donc, moi, je vous invite à soutenir ce postulat, ce qui nous permettra de marquer l'intention qui a été évoquée il y a quelque mois pour l'avenir de ce secteur en sachant très bien que la Municipalité devra composer avec des disponibilités financières et des ressources humaines limitées, mais aussi avec des contraintes cantonales et fédérales importantes.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de M. le Conseiller Julien MING (ARAS – JUNOVA.)

Avant de poser mes questions sur le fonctionnement de l'ARAS – Jura-Nord vaudois, merci de me laisser vous rappeler brièvement de quoi il s'agit et ce qui m'amène à ces interrogations.

ARAS – JUNOVA

L'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS) Jura-Nord vaudois, regroupe 75 communes - pour un bassin d'env. 86'000 habitants - qui se sont unies pour offrir à la population une plateforme unique de services liés aux affaires sociales et familiales. Il s'agit des buts principaux liant toutes les communes-membres. Parmi ceux-ci, se trouvent notamment toutes les questions relatives au revenu d'insertion (RI), gérées par le Centre Social Régional (CSR), mais également toutes celles concernant les assurances sociales (AVS-AI-subsides-PC-PCfamilles) et les rentes-pont), du ressort de l'Agence d'Assurances Sociales (AAS).

Cette association intercommunale est pilotée au niveau politique par un comité de direction constitué de neuf municipaux de la région, Yverdon ayant même sa représentante comme Présidente. La commune d'Yverdon, a donc responsabilités d'employeur et de donneur d'ordres au sein de cette institution.

Un directeur étant lui en charge de la direction exécutive.

J'en viens maintenant aux causes de mes questionnements :

Différents cas, au cours de ces derniers mois, m'ont été témoignés sur des situations peu respectueuses des droits des salarié-e-s dues à une hiérarchie particulièrement dure de l'ARAS-JUNOVA. Ainsi selon ces sources proches du dossier :

- La Direction de l'ARAS-JUNOVA a attaqué les droits collectifs en matière de représentation du personnel et réprimé une membre de la Commission du personnel. Violant le droit à l'indépendance de la Commission du personnel, la Direction de l'ARAS-JUNOVA est intervenue dans un débat interne de la Commission du personnel et a sanctionné par un

avertissement une des membres de cette commission, agissant dans le cadre d'un fonctionnement normal de cette commission et de la gestion des différents internes à celle-ci.

- La Direction de l'ARAS-JUNOVA s'illustre également par la brutalité de ses rapports avec les employé-e-s. En particulier, en cas de situation problématique dans les rapports de travail, elle procède usuellement par un non-respect du droit des travailleurs/euses d'être entendu-e-s, accompagné-e-s, assisté-e-s et défendu-e-s par la personne ou l'organisation de leur choix. Par exemple, des pressions extrêmement fortes sont faites sur des personnes sommées de se déterminer, sans être accompagné-e-s ni défendu-e-s entre un licenciement avec effet immédiat, avec perte immédiate de salaire, naturellement, et une convention de départ. La Direction profite de situations de désarroi, d'angoisse, voire de peur qu'elle organise délibérément pour forcer la main aux travailleurs/euses impliqué-e-s. Dans plusieurs de ces cas, des certificats de travail défavorables qui mettent des obstacles délibérés à leur reclassement professionnel ont été fournis.
- Au niveau juridique, la Direction de l'ARAS-JUNOVA tire parti d'un vide : à savoir que, d'un point de vue général, le personnel de l'ARAS-JUNOVA en tant qu'entité collective ne bénéficie pas des mêmes droits que les salarié-e-s du secteur public et du secteur privé quand il se trouve dans une situation de conflit collectif avec sa direction. En effet, dans cette situation, le personnel ne peut recourir à l'Office de conciliation en cas de conflit collectif de travail, pour le secteur privé. Or l'ARAS-JUNOVA pratique de manière généralisée les contrats de travail de droit privé mais invoque contre la saisie de cet Office sa qualité d'employeur communal. Les salarié-e-s de l'ARAS-JUNOVA n'ont donc aucun organisme de conciliation, ni public, ni privé, auquel ils/elles peuvent recourir en cas de conflit collectif. Le personnel est de ce fait privé d'une importante partie de ses droits collectifs.

J'en viens maintenant aux questions à la Municipalité et en particulier à sa Municipale Mme SAUGY :

Nous demandons à la Commune d'Yverdon d'user de tout son pouvoir et de toute son influence au sein de l'Association Intercommunale pour que l'ARAS-JUNOVA change radicalement sa ligne de conduite et ses pratiques à l'égard de son personnel, notamment :

Seriez-vous prêt à influencer au sein de l'ARAS-JUNOVA afin que :

- a) elle s'engage à respecter scrupuleusement l'indépendance de la Commission du personnel et n'intervenir en aucune manière dans son organisation interne et dans ses débats ?
- b) elle respecte scrupuleusement les droits fondamentaux de son personnel en matière d'association, d'expression et de droit syndical ?
- c) elle respecte le droit d'être entendu-e, d'être assisté-e, accompagné-e et défendu-e notamment en avertissant les personnes concernées de la teneur et de la qualité des participants aux réunions auxquelles elles sont convoquées et en notifiant aux travailleurs/euses concerné-e-s le droit d'être défendu-e-s ou accompagné-e-s par la personne ou association de leur choix ?
- d) elle reconnaisse explicitement l'Office de conciliation en cas de conflit collectif de travail comme organisme pouvant gérer valablement des situations conflictuelles collectives entre le personnel et son employeur ?
- e) elle ouvre les négociations demandées avec le personnel et la délégation constituée par celui-ci sur cet objet ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

M. MING m'ayant fait transmettre ses questions, je vais pouvoir y répondre directement.

a) Indépendance de la Commission du personnel

Selon le règlement du personnel à l'article 5.3, la Direction respecte scrupuleusement l'indépendance de la Commission. Elle n'intervient en aucune manière dans son organisation interne et ses débats.

Des rencontres régulières sont organisées permettant de renforcer le lien entre le personnel et la Direction selon les buts et compétences décrites à l'article 5.2 du même règlement. D'ailleurs des moyens ont été déployés pour permettre une meilleure communication et visibilité de la Commission du personnel, notamment en mettant à disposition une adresse mail personnalisée et en intégrant la Commission du personnel dans le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs pour une présentation de leur commission. De plus, une réflexion est en cours pour évaluer la décharge de temps des membres de la Commission du personnel

Finalement, la Direction est attentive à leur donner tous les moyens nécessaires pour l'atteinte de leurs objectifs.

b) Droit fondamentaux du personnel et droit syndical

Concernant une pratique de répression syndicale au sein de notre institution, il s'agit en fait d'une personne avertie pour avoir proféré des menaces à l'encontre d'une collègue de travail. De ce fait, l'employeur en vertu de l'art. 6 Ltr est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité corporelle et morale, la santé et la sécurité du travailleur (art. 6Ltr, art. 2 Oltr, art. 328 CO). La personne avertie a fait recours au tribunal d'arrondissement et ce dernier n'a pas abouti.

c) Respect du droit d'être entendu lors d'une faute grave

Dans le cadre de la mise en place des Prestations Complémentaires Familiales, un contrôle des accès au système informatique SI-RDU a été effectué sur l'ensemble des collaborateurs de l'Agence d'assurances sociales. Lors de cette démarche, il s'est avéré que deux collaborateurs ont consulté des profils de personnel de notre Association, n'ayant fait aucune demande et de ce fait, ne justifiant pas ces consultations. La Direction a informé le Comité de Direction JUNOVA de la gravité des faits et des conséquences que risquaient ces collaborateurs s'ils ne pouvaient pas présenter d'argumentaire valable à ces consultations. Nous avons rencontré ces personnes en présence d'un membre de la Commission du personnel, ceci afin de garantir le droit d'être entendu. Le membre de la Commission du personnel leur a été présenté et ils ont accepté sa présence. Finalement, il leur a été dit que compte tenu des justifications, ou absence de justification, données lors de ces entretiens, qu'ils encouraient une résiliation immédiate pour justes motifs impliquant que les rapports de travail se termineraient sans délai de dédit. Après les avoir entendus, nous nous devons de les informer sur les conséquences qu'une telle décision pourrait entraîner sur leur carrière professionnelle et leur situation économique.

En conclusion au vu des années d'ancienneté et sans minimiser les faits, nous leur avons offert la possibilité d'opter pour une convention de résiliation mettant un terme aux rapports de travail d'un commun accord avec la libération de l'obligation de travailler et respectant le délai de dédit.

d) Compétence de l'Office de conciliation en cas de conflit collectif de travail

Après un refus du Comité de direction JUNOVA d'entrer en matière sur une nouvelle négociation, ceci malgré un résultat positif des syndicats en 2013 pour avoir réussi à faire valoir certaines propositions de leur résolution, les syndicats SSP et SUD ont fait appel à l'Office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit collectif. Suite à une audience auprès de cet Office, ce dernier a décliné sa compétence dans ce conflit.

e) Négociations syndicales

Lors de la fusion des anciennes Associations RAS Cossonay-Orbe-La Vallée et Yverdon-

Grandson en 2012, le Comité de direction JUNOVA a déterminé des droits acquis pour le personnel des deux entités pendant une année avant l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du personnel de la nouvelle entité Jura-Nord vaudois (JUNOVA). Dans ce contexte, la Direction a travaillé avec la Commission du personnel pour établir notre nouveau système de rémunération sur la base de DECFO-SYSREM. Pour ce faire, notre service des ressources humaines a établi des nouvelles fiches emplois et déterminé les colocations pour la rémunération en adéquation. Suite à ce travail conjoint avec la Commission du personnel, le Comité de direction JUNOVA a validé les propositions avec quelques ajustements.

f) Début 2013, les syndicats SSP et SUD ont proposé une résolution à l'ARAS en déterminant des revendications liées à la calculation du salaire initial, à la mobilité de carrière, etc. Le Comité de direction JUNOVA a mandaté la Direction pour une négociation avec les syndicats et le personnel. Fin 2013 le Comité de direction JUNOVA valide des modifications, d'une part sur la manière de calculer le salaire initial, et d'autre part, de permettre une mobilité de carrière en passant sous certaines conditions à la classe supérieure. Le résultat de cette négociation a été présenté en assemblée générale du personnel le 19 décembre 2013 et nous avons adapté les salaires en conséquence sur le mois de mai 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Le montant de ce rattrapage a été de plus de CHF 200'000.-.

Voilà ce que je peux répondre à vos questions.

M. le Conseiller Julien MING :

Merci beaucoup Mme la Municipale pour toutes ces réponses précises et documentées malgré le court laps de temps que je vous ai donné, vu le dépôt des questions tardives. Il me reste néanmoins une chose à clarifier, par rapport au niveau juridique. Par rapport au contrat, est-ce que c'est donc du domaine public ou du domaine privé, vu que pour moi ça n'a pas été tout à fait clair. Merci.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors, je me renseignerai exactement et je vous téléphonerai pour vous renseigner directement demain matin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Intervention de Mme la Conseillère Hélène GRAND (Fin du mandat du groupe S+E au sein du Conseil.)

Lors de sa démission, notre amie la Conseillère communale Martine FREY TAILLARD évoquait le frêle mais néanmoins vaillant esquif de Solidarité & Ecologie voguant courageusement sur les flots du Conseil communal. Force est de constater qu'une voie d'eau a été ouverte lors des dernières élections... Les causes de cette brèche dans notre coque sont vraisemblablement multiples : vents contraires, mer houleuse, voire torpilles de provenance insolite... qu'importe, l'heure est à la recherche de vents nouveaux !

Le groupe Solidarité & Ecologie se voit donc contraint d'abandonner le paquebot du Conseil communal, auquel il se plaisait souvent à donner le coup de roulis nécessaire, par quelques lames politiques bienvenues. Après plus de vingt-cinq années de bons et loyaux services, débarqué sur la terre ferme, il laissera ses six sièges à d'autres équipages qui, nous l'espérons, sauront donner de la voix lorsque le fracas de la stratégie politique se fera trop fort !

Solidarité & Ecologie a toujours défendu une vision où le bien individuel passe par le bien commun. « Il faut des hommes pour faire un homme » comme on le dit, des femmes aussi, foi de sage-femme. Mais cela ne suffit plus. On devrait rajouter qu'il faut « des hommes et un environnement pour faire un homme ». Cette idée sous-tend l'action de Solidarité & Ecologie qui

considère que les défis qui nous attendent ne seront pas accomplis sans que ces deux notions soient traitées de manière complémentaire et inaliénable. Au niveau communal, cela signifie qu'il ne s'agit pas que trois places de parc soient rajoutées ou supprimées çà et là ; il ne s'agit pas d'installer une fibre optique comme si l'on s'offrait un cadeau de Noël, et dont l'investissement représente la moitié de l'autofinancement annuel de la ville ; il ne s'agit pas d'installer continuellement des caméras de vidéo-surveillance sans s'interroger sur leur effet réel ; il ne s'agit pas de construire une route de contournement, qui devrait être achevée depuis deux ans si l'on en croit les initiants, et dont le seul effet sera d'encourager la voie sans issue de l'augmentation du trafic. Il s'agit de prendre des décisions efficaces pour faire face aux véritables enjeux de ce siècle : une population qui augmente, mais des ressources limitées et il faut oser se tourner vers un nouveau type de fonctionnement de la société et de l'économie, en se préoccupant autant du bien commun que de l'environnement. Et ceci commence aussi au niveau local.

Notre ville fait face à des défis remarquables et il sera donc nécessaire de prendre des décisions remarquables qui nécessiteront des choix et des sacrifices. Pour y parvenir, appeler à l'apaisement des débats ne suffira pas, si l'appel n'est fait que de brassage d'air...

Mais rassurez-vous, ou ne vous réjouissez pas trop vite, selon le point de vue que l'on peut avoir ! Solidarité & Ecologie n'a pas l'intention d'arrêter de gratter, de râler ou de proposer des projets que d'aucuns qualifieront d'utopistes. A défaut de siéger dans la salle des Débats, Solidarité & Ecologie continuera à mener le débat sur la place publique et à pointer un œil attentif dans sa longue vue dirigée vers le Conseil. Ces cinq prochaines années, une bonne partie des grands projets de la ville seront mis en route. Le dernier cliché de couverture du journal Bonjour présente la Municipalité dans un cadre théâtral. Nous espérons que cette pièce en cinq années ou cinq actes, ne tournera ni en drame racinien, ni en une comédie de Georges Feydeau, ceci sous peine de ne pas mériter un rappel du public yverdonnois...

Solidairement & Ecologiquement vôtre, le futur ex-groupe Solidarité & Ecologie se réjouit de vous côtoyer dans cinq ans, dans une salle qui aura, bien évidemment, été rénovée, comme promis récemment, à la plus grande satisfaction de certains membres, par notre Municipalité !

Pour le groupe Solidarité & Ecologie : Yann MAMIN, Julien MING, Bexhet HALIMI, Thomas JENNI, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et Hélène GRAND. Merci.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Question de M. le Conseiller Boris RICHARD (Avancement du projet de réaménagement de la salle des Débats.)

Pour rappel, le Conseil communal a voté le 3 décembre 2015, une motion concernant le réaménagement de la salle des Débats : variante fixe.

Ma question relance celle du Conseiller Yann MAMIN, du 14 avril de cette année, concernant l'avancée du projet.

Selon la réponse de la Municipalité, une société a été mandatée pour étudier cette esquisse en hémicycle et en transmettre le résultat de ces études à fin mai, ceci afin de faire un retour à ce Conseil avant la fin de la législature.

D'où ma question : nous voici au terme de cette législature, quelle est donc l'avancée de cette démarche?

En vous remerciant de votre réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci à M. RICHARD de m'avoir transmis sa question. Ceci m'a permis de me renseigner pour m'entendre dire que le mandataire avait rendu le projet que vous attendez. Le service est en train d'affiner un point qui est le montage des travaux préparatoires, ceci, non pas pour vous dire que nous allons le faire et que vous allez avoir votre nouvelle salle, mais pour vous dire que nous allons vous présenter un projet qui va dans le détail pour vous expliquer ce qui peut être fait. Du reste, je peux même vous dire que l'esquisse a déjà été faite avec le nombre de places etc.

Maintenant, évidemment, il y a quand même un problème de faisabilité et surtout de coût. C'est cela que la Municipalité étudiera prochainement, suite au rapport que mon service lui transmettra et puis ensuite, j'imagine qu'on vous le présentera.

M. le Conseiller Boris RICHARD :

Merci Mme la Municipale de vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Motion de MM. les Conseillers Cédric PILLONEL et Giancarlo VALCESCHINI (Reprendre le contrôle de la police de proximité.)

Lors de la création de la police intercommunale, plusieurs voix s'étaient élevées pour s'inquiéter des risques de perte de contrôle de la ville d'Yverdon-les-Bains et de son Conseil communal sur la police de proximité qui était alors notre police municipale. La Municipalité avait largement minimisé cette crainte en assurant que cet élargissement de la police n'aurait que peu de conséquence et que des informations seraient régulièrement apportées au Conseil communal.

Après cinq ans d'existence, force est de constater que les pires scénarios concernant la Police du Nord vaudois sont devenus une réalité. Cette structure, portée financièrement à bout de bras par les communes d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains, échappe complètement au contrôle démocratique des organes délibérants des communes membres. Nous avons pu en avoir un éclairage saisissant lors du débat sur le budget en décembre dernier lorsqu'il a fallu avaliser, sans débat et sans possibilité d'amendement, le budget de la police. Les débats sur les politiques de sécurité qui forment un des éléments de notre démocratie ne peuvent ainsi plus se faire au niveau du Conseil communal et sont relégués au Conseil intercommunal de l'association police nord vaudois, organe où ne siègent que des Municipaux et qui fonctionne comme une simple chambre d'enregistrement.

Le financement de la police intercommunale pose également problème. Portée principalement par Orbe et Yverdon-les-Bains, cette structure ne fait participer que très marginalement les autres communes, à hauteur de deux points d'impôt. Sous couvert de solidarité régionale, ce sont les deux centres urbains qui financent la quasi intégralité de cette structure. Ainsi ces deux communes qui représentent 71,11% des habitants pour Yverdon et 16,53% pour Orbe paient respectivement 81,42% et 15,78% de la facture. Autrement dit, les autres communes qui comprennent 12,34% des habitants de la zone Police Nord Vaudois n'en assument que 2,79% des coûts. Elles paient ainsi entre Fr.45.- et Fr. 90.- par habitant alors qu'Orbe en paie Fr. 265.- par habitant et Yverdon Fr. 318.-. Si l'entier des frais était réparti proportionnellement à la population, ce qui paraîtrait être relativement logique, notre commune verrait sa facture baisser de 1,3 millions.

Le Conseil communal d'Orbe a demandé dernièrement des explications à sa Municipalité et considère que le poids financier de cette structure est trop lourd pour sa commune. La Municipalité d'Orbe a d'ailleurs promis de faire baisser la part urbigène dans la facture policière de l'association comme nous le révélait, lors du dernier Conseil communal, le Conseiller Eric BAUDIN qui était bien renseigné. A Yverdon-les-Bains, de nombreuses interventions, de plusieurs bords politiques, questionnent qui la pertinence, qui le financement de cette police

intercommunale.

Vu l'inéquité du financement de l'Association intercommunale police nord vaudois, vu les considérations de la Commune d'Orbe qui souhaite retirer une partie de ses billes de cette association, vu la perte complète de contrôle des questions sécuritaires par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, j'ai l'honneur de déposer, en collaboration avec le Conseiller communal Giancarlo VALCESCHINI, la motion suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui soumettre un projet de sortie d'Yverdon-les-Bains de la police intercommunale et d'entreprendre les démarches en ce sens. Elle est priée à cette occasion d'étudier également l'option d'un passage aux prestations de la gendarmerie cantonale, de manière à nous permettre de faire un comparatif au niveau des coûts.

Je précise que cette motion ne remet pas en cause le travail et l'engagement des policiers de notre région, que je souligne et que je reconnais, mais plutôt la structure dans laquelle ils opèrent.

Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur la Motion

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR a pris connaissance de la motion de nos deux collègues il y a à peu près deux jours. Nous estimons qu'il n'est pas réaliste de nous positionner sur ce sujet ce soir, sans avoir les tenants et aboutissants d'une sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains de la police intercommunale.

Par ailleurs, il y a visiblement une contradiction entre le titre de la motion qui stipule vouloir reprendre le contrôle de la police de proximité et puis la fin de la conclusion qui demande à la Municipalité d'étudier également l'option d'un passage aux prestations de la gendarmerie cantonale.

Dès lors, le groupe PLR vous propose de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission où les motionnaires auront tout loisir d'explicitier leurs intentions par rapport à leur texte et la Municipalité aura aussi tout loisir de pouvoir explicitier quels seraient, cas échéant, les tenants et aboutissants d'une sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains de la police intercommunale.

Mme la Présidente, je vous prie de mettre au vote, le moment venu, quand vous jugerez utile, ce renvoi à l'examen d'une commission, conformément à l'article 64 de notre règlement.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Au vu de l'impact important que pourrait avoir votre motion pour les centaines de collaborateurs de la Police Nord-vaudois, je vous propose, pour que nous puissions étudier plus en profondeur en séance de groupe, de le repousser au prochain Conseil de septembre.

Alors, je lis un peu mon texte, mais c'est vrai que je ne me suis pas remis en question quand M. Maximilien BERNHARD a fait sa proposition, mais c'est vrai que nous allons également, à ce moment-là, dans ce sens, puisqu'en commission, nous pourrions également en débattre et pouvoir prendre position. Ensuite, il y aura un deuxième débat à ce Conseil.

Je rappelle que nous avons pris quand même des engagements envers les communes qui ont crus en notre police et à raison, puisque selon leur retour, elles sont très satisfaites des services proposés par la Police Nord Vaudois et que la gendarmerie ne propose pas.

Vous parlez ensuite du retrait de la commune d'Orbe, or la Municipalité d'Orbe n'est pas dans cette optique, mais je préfère que Mme la Municipale nous renseigne plus amplement à ce sujet.

J'aurais préféré, M. le Conseiller, une approche un peu plus constructive, comme la mise en place d'une commission parlementaire sécuritaire, par exemple, qui aurait permis à tous les partis de pouvoir être représentés et d'être partie prenante dans les choix de notre Municipalité à l'image de la Commission du feu de l'époque.

Je vous invite donc Mmes et MM. les Conseillers, à renvoyer cette motion en commission. Merci.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je crois que les débats de ce soir ont montré à l'envie que le dispositif, qu'il soit structurel, financier ou opérationnel de la Police Nord-vaudois, pose un certain nombre d'interrogations, que nous sommes aussi en face d'une des retombées du célèbre débat sur la gouvernance ou « la guerre des pouvoirs » entre exécutif et législatif et qu'en ce sens-là, accepter une motion d'une telle vigueur, chers confrères, ne me donne guère de garantie, voire d'espoir de voir un travail de fond correctement mené.

Donc, notre groupe UDF-PvL soutient la demande de renvoi en commission.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors, effectivement, je tiens quand même à m'inscrire en faux contre un certain nombre d'insertions qui ont été faites ce soir.

Tout d'abord, la proposition d'étudier le coût d'un passage à la gendarmerie, ça permet simplement de situer, de savoir quel est le coût de notre liberté, si effectivement, on doit payer beaucoup plus cher ou si une police communale serait un élément qui est financièrement adéquat. La motion propose surtout de sortir de la police intercommunale.

En l'occurrence, les différentes interventions qui ont été menées ce soir et notamment l'heure à laquelle nous pourrions mener ce débat, me pousse à rejoindre les interventions qui ont été déposées ici, c'est-à-dire d'accepter un passage en commission, parce que c'est à mon avis extrêmement important que le Conseil communal puisse discuter sérieusement sur la question de la Police du Nord-vaudois. On m'attribue une vigueur que je n'aurai pas osé rêver, mais il faut quand même reconnaître que cela fait un moment que le Conseil n'est pas satisfait de ce qui se passe au niveau de la police. Nous avons eu des débats à de nombreuses reprises, on en a eu en décembre, on en a eu en avril, on en a eu aujourd'hui, la Commission de gestion n'est pas satisfaite de tout un certain nombre d'éléments ; je crois qu'il est important et salutaire que la commune d'Yverdon et que son Conseil communal puisse discuter sérieusement de cette problématique au sein d'une commission et puis ne pas simplement se dire « circulez, il n'y a rien à voir », comme on l'a entendu lors du débat sur le budget.

Je rejoins donc, d'un esprit œcuménique, les différentes propositions de MM. GAFNER et BERNHARD de façon à ce qu'on puisse aborder ce sujet d'une manière sereine. Et je pense qu'il était nécessaire de déposer un acte fort de façon à ce que le Conseil puisse prendre cet aspect à cœur et à corps et avancer sur ce dossier.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

En tant que co-motionnaire, je me dois évidemment de dire quelques mots au sujet de la motion qui a été déposée et de la proposition qui est faite de renvoi devant une commission.

Comme l'a dit le Conseiller PILLONEL, je pense qu'il est effectivement sage de proposer ce renvoi à une commission et je voudrais juste préciser qu'il est nullement question de remettre en cause le travail des policiers, mais bel et bien de poser la question de la gouvernance de la police. Et si le titre de la motion est « Reprise en main de la police intercommunale » et qu'on parle de gendarmerie, comme l'a dit M. PILLONEL, c'est avant tout pour pouvoir comparer les coûts, mettre simplement en relation une solution et l'autre, évidemment, également en analysant le contenu des prestations qui sont offertes, puisqu'il ne s'agit pas de comparer uniquement les

coûts, mais aussi les prestations. Et donc je pense que si la Municipalité a l'intention d'apporter ces renseignements complémentaires à la commission qui va siéger pour la prise en compte de la motion, je pense qu'on fera un bon pas en avant.

J'ajoute qu'une très grande frustration a été exprimée à de maintes occasions dans ce Conseil, par tous les rangs d'ailleurs, gauches ou droites, peu importe, sur l'incapacité ou l'impossibilité de notre Conseil de dire quoi que ce soit en termes de gouvernance de cette police alors qu'il avait été décidé à l'époque de soutenir le maintien d'une police communale puis intercommunale à contrario de la gendarmerie justement pour garder la main sur ce que fait notre police. Or on doit bien le constater, tel n'est pas le cas aujourd'hui et on peut le regretter.

J'en veux pour preuve d'ailleurs que les statuts même de cette association intercommunale n'exigent pas du tout que les représentants qui siègent au sein du Conseil intercommunal ou au sein du Comité de direction soient tous issus d'une Municipalité, puisqu'il faut avoir qualité de Conseiller communal ou Conseiller municipal. Pourtant, le choix de notre Municipalité n'a pas été de déléguer des représentants du Conseil mais uniquement des délégués de la Municipalité, ce qui forcément a dû probablement rajouter un peu d'opacité sur la gouvernance de la police, que l'on ne peut que regretter et qui nous amène aujourd'hui à devoir envisager un autre scénario.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le sujet est quand même suffisamment important pour que, nonobstant l'heure, on vous transmette quelques points de vue de la Municipalité et après, je vous donnerai aussi la position vis-à-vis d'un renvoi à une commission.

Le sujet principal du débat et de ce qu'on en comprend, c'est surtout cette perte de contrôle démocratique qui fait que le Conseil communal aimerait avoir des renseignements sur la police, sa police et de savoir comment tout ceci fonctionne.

C'est vrai qu'en travaillant avec un système associatif, et bien, on a des représentations et toutes les associations de communes, que ce soit police et il n'y a pas à faire un focus sur la police, il y a donc une représentation de l'autorité dans ces Conseils intercommunaux.

Pour ce qui est de la police, on a déjà fait la discussion et le débat sur la police unique puisqu'en 2009 nous avons pu voter et le peuple vaudois a décidé de choisir une police dite « coordonnée ». La police coordonnée permet aux villes et aux régions qui le souhaitent soit de garder leur police, soit de créer des polices, ce qui a été fait sur l'arc lémanique notamment, des associations de police ont été créées à ce sujet-là. La seule ville qui maintient une police en tant que telle est Lausanne. Toutes les autres villes de police communale fonctionnent sous forme d'association.

Alors, historiquement, on a parlé d'Orbe, mais je vous rappelle que l'association vient d'une demande d'Orbe, puisque c'est Orbe qui a demandé à la ville d'Yverdon de pouvoir travailler en association pour ne pas perdre le contrôle de la police et de garder une police de proximité. Le slogan était alors « pour une politique de proximité gardons une police de proximité », c'était le débat qu'il y avait eu dans le cas de la votation sur la police unique. Donc un choix qui avait été fait de faire cette police coordonnée.

Ensuite, la ville d'Yverdon, qui est le gros partenaire, parce qu'évidemment, contrairement à l'arc lémanique où il y a des communes qui ont des dimensions semblables, dans la périphérie, ce n'est pas le cas chez nous, il a été dit tout à l'heure qu'il faut regarder du côté d'Orbe pour avoir une ville qui a une dimension quelque peu importante, c'est-à-dire 6'800 habitants, sauf erreur et nous, sommes à 30'000 habitants. Alors, évidemment, ce sont ces deux entités-là qui tiennent le secteur de police et qui en financent une quote-part.

Pour ce qui est d'Orbe, la facture d'Orbe a quelque peu augmenté, parce que les prestations qui sont demandées par la commune ont aussi augmenté, je vous rappelle qu'on a repris l'intégralité

des policiers qui étaient affiliés à Orbe.

Ensuite de cela, nous avons ouvert le débat avec les autres communes de la région dans un souci de discussion régionale. Il est extrêmement important de garder cette cohésion régionale et ce travail du point de vue régional, et de faire exploser ou implorer la Police serait à notre avis une grave erreur.

Pour la problématique du coût, alors, c'est marrant, parce qu'on avait fait la discussion à l'époque notamment dans le Conseil cantonal de sécurité, quand on essayait de faire valoir les prérogatives des communes et de savoir qu'est-ce qui se passerait si une grande ville basculait, hormis Gland qui a basculé dix policiers, mais une commune qui basculerait sa police dans le système cantonal, et bien, je pense qu'on pourrait revoir le système complet et le vote sur la police unique serait de nouveau à mettre à l'ordre du jour. Pourquoi ? Puisque la loi dit en l'occurrence ceci : soit les communes ou les associations de communes peuvent répondre aux critères pour être indépendantes et dans ce cas-là, pour avoir une accréditation 24h sur 24, 7 jours sur 7 etc., j'en passe, pour ce faire, les communes donc s'organisent et financent. Si les communes ne veulent pas le faire, elles confient leur sécurité à la police cantonale et elles en payeront une quote-part de 2 points d'impôt.

C'est valable pour Yverdon, comme ça serait valable pour Lausanne. C'est une extension du raisonnement un peu simpliste, mais enfin, on pourrait se retrouver dans une situation où nos deux points d'impôt, 1,4 millions, 1,5 millions seraient à opposer aux 8,6 ou 9 millions qu'on a vus tout à l'heure. Alors est-ce que vous pensez sérieusement Mesdames, Messieurs, qu'on va avoir une prestation sécuritaire telle qu'on l'a actuellement, telle que la population le demande, telle qu'on en débat lors des campagnes électorales, des renforcements de sécurité pour faire face à toutes les demandes de la population, avec une prestations de 1,4 millions qu'on paierait à la police cantonale, par rapport au coût réel qui est de 9 millions ? Et pour les vingt-quatre personnes du Conseil communal qui sont venues en avant séance, qui ont compris aussi qu'il y a des demandes importantes, notamment aussi au point de vue de la police pour répondre aux différentes problématiques sécuritaires qu'on a sur la ville d'Yverdon ?

Donc, la ville d'Yverdon payait déjà ces dix millions à l'époque, ce qui représente environ 14 points d'impôt, comme Lausanne en paye 18 points d'impôt, c'est l'apanage des villes-centres. Et les villes-centres qui doivent assumer le rôle d'une ville-centre et qui doivent assurer la sécurité de tous ceux qui viennent travailler, ou qui transitent par la ville en question.

Donc, bien sûr qu'on va pouvoir comparer les prix si on renvoie à une commission, mais on va devoir regarder l'impact général que tout ça pourrait avoir. Et dans le fond, si on paierait 1,4 millions, 1,5 millions pour notre sécurité en fonction de la loi actuelle, eh bien ça voudrait dire qu'on en reviendrait à faire payer la sécurité par les autres, puisqu'il y a bien quelqu'un qui doit payer, sachant que la sécurité globale de ce canton coûte environ 350 millions. Donc, la facture finale ne va pas changer, il faudrait juste imaginer que les autres paient pour nous et je ne suis pas sûr du tout que ça pourrait fonctionner de telle sorte.

Maintenant, j'en viens surtout à l'organisation qui a été mise en place, qui est une organisation qui fonctionne extrêmement bien, contrairement à ce que peut-être d'aucuns peuvent penser, à un travail considérable qui est fait par la police, un investissement de première qualité, un service à la population qui est à mon avis reconnu et important, et qui est reconnu aussi par nos communes partenaires. L'image qu'on donnerait vis-à-vis de la région, à mon avis, serait absolument catastrophique.

Donc, voilà Mesdames et Messieurs, on peut discuter longtemps sur la police, mais je pense qu'on a ici une prestation de qualité et qu'on parlait de saboter ou d'envoyer le bébé avec l'eau du bain, on en serait pas loin dans ce secteur-là.

Pour pouvoir en débattre tranquillement, je crois qu'il serait assez sage effectivement de renvoyer tout ceci à une commission et ça permettra à tous les groupes politiques d'obtenir les

renseignements.

Pour ce qui est de la perte de contrôle démocratique, on pourrait très bien imaginer en vertu des statuts et de l'article 9, que les voix au Conseil intercommunal, et la commune est largement majoritaire, soient représentées par une émanation du Conseil communal. On pourrait aller jusqu'à sept, par exemple, sept représentants du Conseil communal. Dans le fait de porter les voix au législatif, sept Conseillers communaux ça rappelle une commission telle qu'on est en train de les nommer et qu'on vous a prié de nous présenter des candidats, c'est-à-dire, 3, 2 1,1 pour les groupes politiques. Ça serait peut-être envisageable, sans oublier par contre, Mesdames et Messieurs, vous nous le demandez, mais ça serait applicable aussi, qu'il y aurait des lettres de missions.

Mais pour discuter de tout ça sereinement, peut-être à un autre horaire et en prenant le temps, il y été dit ce soir d'en débattre d'une façon sereine, de peser les pour et les contre, je pense que la Municipalité peut se rallier au fait de renvoyer tout ceci à une commission, ça semble effectivement relativement raisonnable. Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à une commission si 1/5 des membres le demandent. Est-ce que vous avez un cinquième des membres ?

...il faut faire voter.

Alors, je vous prie de bien vouloir lever la main si vous accepter que cette motion soit renvoyée à une commission.

Vote

A une évidente majorité, les membres présents acceptent le renvoi de la motion en commission.

Vote s/prise en considération et renvoi en commission

La prise en considération de cette motion et son renvoi à l'examen d'une commission sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce ne sont pas des réponses, ce sont des remerciements.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Après.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne peux pas faire des remerciements maintenant ?

Mme la Présidente Catherine CARP :

Pas maintenant.

(Rire dans la salle)

C'est moi qui veux faire des remerciements en premier.

**Remerciements de la
Présidente à tous les
membres qui quittent le
Conseil communal**

Sur les 98 Conseillers sortant, que nous sommes maintenant :

2 sont élus à la Municipalité, 62 sont réélus au Conseil, 11 sont viennent-ensuite, 1 a démissionné, cité au point 5,

18 Conseillers ne se sont pas représentés et quittent définitivement le Conseil, dont voici les noms :

- **30 ans de Conseil communal et 8 ans de Municipalité**
Christiane Layaz-Rochat (Conseil communal 01.01.1978-31.12.1993/Présidence 1988)
(Municipalité 01.01.1994-31.12.2001) (Conseil communal 01.01.2002)
- **15 ans de Conseil communal et 12 ans de Municipalité**
Olivier Kernen (Conseil communal 02.05.1985-31.12.1989) (Municipalité 01.01.1990-31.12.2001) (Conseil communal 01.07.2006)
- **22 ans de Conseil communal**
Daniel Hofmann (01.10.1994)
- **18 ans de Conseil communal**
Pascal Blum (01.01.1998/Présidence 2008-2009)
Dominique Viquerat (01.01.1998)
- **14 ans de Conseil communal**
Guy Angéloz (04.04.2002)
Eric Gentizon (01.01.1986-31.12.1989) (01.07.2006)
- **12 ans de Conseil communal**
Monique Müller (01.01.1994-31.12.2001) (02.02.2012)
- **10 ans de Conseil communal**
Anna Rita Bartolotta (01.07.2006)
Steves Buchs (01.07.2006)
Bexhet Halimi (01.07.2006)
Madeleine Lechmann (01.07.2006)
Jean-Louis Vial (01.07.2006)
Alain Willommet (01.07.2006)
- **8 ans de Conseil communal**
Alfons L. Reiter (02.10.2008)
- **5 ans de Conseil communal**
Thomas Jenni (01.07.2011)
Raphaël Franzi (01.07.2011)
- **4 ans de Conseil communal**
Jean-Claude Perey (07.06.2012)

et 4 Conseillers du groupe S&E La gauche qui n'ont pas été réélus :

- **22 ans de Conseil communal et 4 ans de Municipalité**
Hélène Grand (Conseil communal 01.01.1990-31.12.2001/Présidence 2000)
(Municipalité 01.01.2002-30.06.2006) (Cc 01.07.2006)

- **10 ans de Conseil communal**
Gnanaseelan Subramaniam (01.07.2006)
- **3 ans de Conseil communal**
Yann Mamin (05.09.2013)
- **1 an de Conseil communal**
Julien Ming (07.05.2015)

Je vous demande de les applaudir en remerciements pour leur dévouement et le temps consacré à la politique yverdonnoise.

(Applaudissements)

Le Conseil communal prend congé également de nos deux huissiers Mme Viviana RODRIGUES et M. Bastien MORLEO qui vont se consacrer pleinement à leur étude et vie professionnelle.

Ils ont tous les deux accompli leurs tâches avec diligence et professionnalisme. Nous avons été très contents de pouvoir compter sur eux et leurs compétences, particulièrement précieuses, notamment lors des élections et votations.

Nous prendrons officiellement congé d'eux lors de la cérémonie de remise des clés.

Au nom du Conseil communal, je leur souhaite nos vœux les meilleurs pour leur futur et je vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

**Discours de
Mme la Présidente
Catherine CARP**

Mme la Présidente Catherine CARP :

Comme le veut la tradition, la dernière séance du Conseil communal placée sous ma présidence touchant à sa fin, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots.

Savez-vous que notre salle des Débats, n'avait à l'origine, pas de fonction bien définie. On lui demandait d'être polyvalente. Avant tout, elle servait de salle de spectacles. En 1784, il était prévu d'y aménager un véritable théâtre avec scène et galeries, dont les archives de la ville conservent le projet, qui n'a jamais été réalisé. Par la suite cette grande salle est devenue salle du tribunal en 1837 et l'aménagement d'alors a subsisté jusqu'en 1969. Elle fut alors transformée et affublée d'un mobilier Louis XVI, qui arrive nettement au bout.

Salle de spectacle et polyvalente, elle l'est restée jusqu'à aujourd'hui. Les séances du Conseil communal sont en quelque sorte aussi des spectacles avec les réparties entre les Conseillers de tous bords!

Cette année de présidence a été pour moi un honneur et une magnifique expérience. En plus des séances de Conseil, il y a eu les élections fédérales puis communales, qui ont demandé une préparation et une attention toutes particulières et quelques 127 représentations. Ces représentations aussi diverses que variées où l'on m'a invitée aux assemblées générales, aux soirées de gala ou anniversaires, des promotions scolaires, anniversaires de nonagénaires et centenaires et j'en passe: autant de moments uniques et riches qui me laissent des souvenirs inoubliables.

J'ai eu l'occasion de voir notre ville sous un angle que je ne connaissais pas et j'ai été particulièrement émue de réaliser combien toute l'organisation des sociétés locales, si importantes pour la population, repose sur du bénévolat. Je suis admirative et je félicite toutes les personnes impliquées!

Une magnifique année qui l'aurait été moins sans l'engagement sans faille de mes secrétaires,

Christine MORLEO et Anne LEUENBERGER, que je remercie du fond du cœur.

Mes remerciements vont aussi à tous les membres du Bureau qui m'ont épaulée tout au long de cette année, notamment lors des votations et élections dans une ambiance bienveillante et constructive.

Je remercie également toutes les personnes de l'administration communale que j'ai eu la chance de connaître ou de mieux découvrir et qui ont contribué également à me faire avancer dans cette expérience.

Et je ne pourrai terminer cette liste sans omettre d'adresser mes chaleureux remerciements à mon mari et mes enfants qui m'ont encouragé tout au long de cette année.

Et enfin, merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre confiance que j'espère avoir honorée tout au long de ce mandat, merci aussi pour vos aides lors des difficultés que j'ai rencontrées et ce qui nous a permis de mener nos débats à bien. Merci pour le travail que vous avez accompli durant cette législature et votre engagement en faveur de la collectivité publique.

Je donne maintenant la parole à M. le Syndic pour quelques mots

(Applaudissements).

*Remerciements à la
Présidente*

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je suis désolé M. le Syndic, je me permets encore, je vous interrompe un tout petit moment, j'aimerais à mon tour, au nom du groupe PLR, du Conseil communal également, je me permets d'associer de nombreux Conseillers, vous remercier Mme la Présidente pour votre année. Je crois que vous vous souviendrez en tout cas de votre dernière séance.

(Remise d'un bouquet de fleurs et applaudissements).

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je vous rends la parole.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci beaucoup à tous.

M. le Syndic, vous avez la parole.

***Discours de
M. le Syndic Jean-
Daniel CARRARD et
remerciements aux
Municipales sortantes***

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous êtes sûre ! Si quelqu'un a encore quelque chose à dire, à offrir, à proposer, je ne sais pas ? On ne voudrait pas vous priver, avec la Municipalité, on serait gêné de prendre la place dans cet hémicycle, mais si vous y tenez, c'est très volontiers que je vous dis quelques mots. Voilà.

Je tenais effectivement à saluer aussi au nom de la Municipalité les Conseillers et le groupe politique qui nous quitte en remerciements des investissements privés, professionnels, que vous avez pu ou dû faire pour accomplir cette tâche politique. Voilà, c'est un changement, un changement de cap, cela ne veut pas dire évidemment qu'on ne se verra plus. On ne se verra peut-être plus dans cette salle, mais on aura certainement l'occasion de se revoir, parce que quand les gens s'investissent, ils s'investissent aussi souvent dans d'autres associations et peut-être que d'autres associations auront la chance de vous récupérer pour vous investir dans ce

secteur-là.

Merci aussi à Mme la Présidente pour son travail tout au long de l'année, pour mener à bien ces débats qui sont des fois quelque peu compliqués, c'est vrai. Le cadre légal n'est pas toujours simple, d'ailleurs, on n'est pas toujours au fait de savoir si on a raison ou tort et des fois on est même obligé de vérifier si ce qui a été décidé ou discuté est bien tout à fait correct, mais disons, c'est un exemple parmi d'autres.

Je n'aimerais pas évidemment terminer cette sympathique soirée sans remercier mes deux collègues municipales et je prie Nathalie et Marianne de venir juste devant, si vous êtes d'accord.

On va commencer par fleurir ces dames.

(Applaudissements).

Vous dire quelques mots quand même, sans micros, mais ça va allez quand même.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Il faut un micro.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Contrarié jusqu'au bout ! Sur deux jours.

Concernant Nathalie, quelques mots pour constater que Nathalie s'est investie dès 1996 comme secrétaire suppléante au Conseil communal, je connais pas son taux d'occupation, donc je ne vais pas vous le citer ! Voilà. Et puis, de 1999 à 2006, elle a été Conseillère communale socialiste à Yverdon, comme tout le monde le sait, Présidente de groupe de 2002 à 2003, Présidente du Conseil communal pour l'année 2004. En parallèle, elle a fait un travail de constituante de 1999 à 2003. Et de juin 2006 à juin 2016, Conseillère municipale, 10 ans de Conseillère municipale en charge de la culture et du tourisme, mais aussi de petite enfance, de l'intégration et du service social communal et de l'office du logement.

Donc, Nathalie, s'est beaucoup investie pour la ville, comme vous tous aussi certes, mais au niveau de la Municipalité et avec les collègues de la Municipalité, on la remercie infiniment pour tout le travail qu'elle a fait et je crois que cette fois, on peut vraiment l'applaudir chaleureusement.

(Applaudissements).

Marianne quant à elle, a passé treize ans dans les sphères politiques de la ville en commençant au Conseil communal en 2003, élue au Grand Conseil en 2007 et Présidente du Conseil communal aussi en 2009. D'ailleurs tous les Municipaux, sauf erreur, ont été Président-e du Conseil communal, hormis moi, il faut toujours des exceptions, c'est comme ça, et Municipale depuis 2011.

Marianne s'est aussi toujours beaucoup investie avec cœur, avec application et avec grandes compétences et je crois aussi que Marianne mérite un tonnerre d'applaudissements. Merci à vous.

(Applaudissements).

Je ne sais pas si ces dames voudraient dire un quelque chose, mais je n'aimerais pas les priver. Et je passe le micro à Marianne.

**Discours de
Mme la Municipale
Marianne SAVARY**

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je suis là, alors je reste debout maintenant que j'ai réussi à me débarrasser des fleurs.

Voilà, c'est la dernière ce soir, après avoir siégé, Jean-Daniel l'a dit, pendant treize ans dans cette salle, sous une forme ou une autre, d'abord comme Conseillère communale, puis comme Présidente du Conseil, et puis finalement comme Municipale, mais quoi qu'il en soit, c'est la dernière fois que je m'adresse à vous ce soir, non plus pour défendre tel ou tel dossier, non plus pour diriger vos débats, non plus pour répondre à vos questions, diversement agréables, disons, mais pour vous dire adieu, vous l'avez bien compris.

De ces différents mandats, je retire beaucoup de satisfaction. Celle d'avoir toujours je crois, j'espère et avec conviction, porté des projets qui me semblaient justes pour cette ville, malgré, je dois bien le dire, une opposition, parfois farouche, de certains. Et je suis fière de l'avoir fait, comme j'ai été fière des deux services dont j'ai eu la charge et du travail qu'ils fournissent avec, toujours, au cœur de leurs préoccupations, le bien-être des Yverdonnois et l'envie de leur offrir une ville plus belle, plus ambitieuse, et toujours mieux capable de relever les défis qui sont les nôtres.

Pour la qualité leur travail et pour la qualité de notre collaboration, je tiens donc à remercier, ils ne sont pas là et je pense qu'il ne regarde plus la télé à cette heure, mais tempj, je tiens à remercier infiniment mes deux chefs de service successifs, Messieurs Markus BÄRTSCHI et Philippe GENDRET, ainsi que l'entier des cadres et des collaborateurs du Service de l'urbanisme et des bâtiments et du Service des énergies, il y en a en tout cas un ici derrière la caméra, il pourra transmettre à ses collègues. Ils resteront donc mon meilleur souvenir de ces cinq ans passés à la Municipalité et j'espère qu'ils le savent.

Je tiens également à remercier les personnes qui m'ont soutenue, notamment au sein de mon parti, mais pas seulement. Et pour ceux qui ne l'ont pas fait, pour ceux qui ne m'ont pas soutenue, eh bien, je ne vous remercie pas, mais je reconnais que vous m'avez appris, malgré vous, très certainement, à être plus déterminée, plus efficace, plus solide aussi, d'une certaine manière. Et ça, ça ne sera certainement pas perdu pour moi...

Voilà, c'est la dernière, je le disais. Il est temps pour moi de passer à autre chose. Contente d'avoir vécu ce que j'ai vécu. Contente de ne plus avoir besoin de le vivre dorénavant. Donc tout est bien en définitive.

Je vous souhaite une très bonne soirée, et un bel été.

**Discours de
Mme la Municipale
Nathalie SAUGY**

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends congé de vous ce soir, puisque j'aurai siégé durant 20 ans au total dans cette salle ou dans la salle historique du Conseil communal pour le législatif tout d'abord, puis 10 ans en tant que Municipale.

Depuis ces dernières années, la Ville se développe énormément vous le savez. Nous avons franchi le cap des 30'000 habitants tout dernièrement et notre Ville doit s'adapter à cette croissance. Cela a été important pour moi de participer à cet élan de développement dans tous les domaines que ce soient. J'ai participé à la construction de la ville d'aujourd'hui et de demain en gardant à l'esprit que chaque habitant doit se sentir chez lui, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau social. Le bien-vivre ensemble est donc une notion fondamentale pour moi que la Ville développe au travers de plusieurs politiques publiques. La Ville d'Yverdon-les-Bains est belle, elle mérite qu'on s'y intéresse, qu'on s'y engage comme vous le faites et comme le font un grand nombre de citoyens en s'investissant comme bénévoles dans les associations ou sociétés locales en donnant de leur temps et de leur compétence de manière très concrète dans des activités sportives, culturelles ou autres ... Ma plus grande fierté aura été de créer, grâce à vous, le Service de la culture en fonction depuis 2012 et de mettre en place et développer la politique culturelle de la Ville. Bon nombre de villes vaudoises ou de Suisse romande nous

envient sur ce plan-là ! Merci à vous toutes et tous !

Si j'ai choisi de ne pas me représenter c'est qu'il y a un temps pour tout ! J'estime pour ma part qu'il ne faut pas s'accrocher et qu'un regard, des idées neuves et fraîches afin de voir, comprendre et réaliser les défis de demain, sont nécessaires et indispensables. Pour cette raison, je suis particulièrement heureuse que Mme Carmen TANNER, jeune Municipale, reprenne les rênes de la culture et je lui souhaite d'avoir autant de plaisir et de succès que j'en ai eus.

J'aimerais également profiter d'adresser des remerciements à mon parti, le Parti Socialiste, à toute mon équipe de la Culture et à travers eux à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale sans qui rien est possible. Un merci également aux hommes de ma vie Olivier, Raphaël, Bastien, à mon compagnon Kéké qui m'ont encouragée et soutenue. Et encore une pensée ce soir, émue à une grande dame de la politique yverdonnoise, mon amie et marraine en politique, Antoinette MARTIN, qui a été la 1^{ère} femme municipale en 1982.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il me reste à vous inviter pour un apéritif si tant est possible de prendre un apéritif à cette heure-là...

Le petit-déjeuner !

Je ne suis pas sûr que le déjeuner soit servi, mais l'apéritif c'est sûr. Donc, celles et ceux qui en ont le courage et l'envie, c'est très volontiers qu'on peut passer aux Pas Perdus. Merci, bonne soirée et bon été.

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance et de la législature. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 1^{er} septembre 2016.

Il est minuit vingt, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et un très bel été. Merci beaucoup.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

C. Carp
Présidente



Christine MORLEO

C. Morleo
Secrétaire